



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

44^e séance plénière

Jeudi 12 novembre 2009, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

*En l'absence du Président, M. Hackett
(Bahamas), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 9 et 119 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil de sécurité (A/64/2)

**Question de la représentation équitable
au Conseil de sécurité et de l'augmentation
du nombre de ses membres et questions
connexes**

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir convoqué cet important débat, premier débat auquel je participe en tant que Représentant permanent du Royaume-Uni. Je tiens également à remercier le Représentant permanent de l'Autriche – en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre – pour ses observations sur le rapport du Conseil de sécurité (A/64/2), au nom de tous les membres du Conseil. Et je remercie également le Représentant permanent et la Mission de l'Ouganda d'avoir, en collaboration avec le Secrétariat, dirigé les travaux qui ont abouti à la production de ce rapport.

Bien que le rapport du Conseil de sécurité relève toujours de la responsabilité du Conseil, nous appuyons les efforts visant à garantir un processus

transparent. Nous nous félicitons de l'initiative prise l'an dernier par le Viet Nam et reprise cette année par l'Ouganda de convoquer une réunion interactive informelle avec les États Membres pour examiner le rapport. Nous espérons qu'un plus grand nombre d'États Membres profiteront de ces occasions à l'avenir.

Plus généralement, nous notons une continuation des tendances positives vers une plus grande transparence au Conseil de sécurité. L'année écoulée a vu augmenter encore le nombre de débats publics. Nous continuerons d'œuvrer pour faire en sorte que le Conseil de sécurité, comme tous les organes de l'ONU, fonctionne de manière efficace et transparente.

Passant à la réforme du Conseil de sécurité, j'ai le plaisir d'être en mesure de réaffirmer notre volonté d'aller de l'avant. Nous continuons d'être favorables à l'octroi de sièges permanents au Brésil, à l'Allemagne, à l'Inde et au Japon, ainsi qu'à une représentation permanente de l'Afrique.

Cette année a été riche en événements. L'ouverture de négociations intergouvernementales en février a indiqué clairement notre souhait collectif de réaliser des progrès concrets. Au cours de la présente session, nous devrions nous efforcer de maintenir cet élan. Nous appuyons sans réserve les efforts déployés par l'Ambassadeur Tanin pour faire avancer le processus. Lors de la dernière série de négociations intergouvernementales, la session consacrée au modèle

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



intermédiaire a été particulièrement opportune. Un large éventail d'opinions ont été exprimées, notamment sur ce que cela pourrait signifier pour l'avenir. La position du Royaume-Uni, telle qu'énoncée dans la déclaration franco-britannique du 6 juillet, indique que ce modèle pourrait prévoir une nouvelle catégorie de sièges avec un mandat plus long. À la fin d'une période intermédiaire, on pourrait procéder à un examen en vue de convertir ces nouveaux sièges en sièges permanents. Nous croyons, quant à nous, que le modèle intermédiaire pourrait être considéré comme un moyen de mettre fin à l'impasse et pourrait servir de tremplin sur la voie d'une réforme permanente.

Nous continuons de croire qu'il faut prendre en considération des idées novatrices si nous voulons mettre en place une réforme permanente du Conseil de sécurité. Nous devrions examiner en détail les autres modèles possibles susceptibles de mettre fin à l'impasse.

Nous souhaitons tous sincèrement procéder à une réforme, mais un effort concerté sera nécessaire de la part de tous les Membres si nous voulons faire des progrès. Il nous faudra également faire preuve de souplesse et d'un esprit de compromis. Nous sommes résolus à coopérer avec d'autres États Membres au cours de la présente session pour que la réforme du Conseil de sécurité devienne une réalité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Chaque année, tous les États Membres de l'ONU ont l'occasion de débattre ensemble des résultats des travaux du Conseil tels que reflétés dans son rapport, qui a été présenté aujourd'hui par le Président en exercice du Conseil, l'Ambassadeur Mayr-Harting. La tenue de ce débat très transparent est d'une grande importance. Nous souhaitons remercier la délégation ougandaise pour son travail de préparation du rapport (A/64/2). Nous estimons que, dans l'ensemble, ce rapport reflète de manière objective la dynamique du Conseil au cours de l'année écoulée.

Le fait que le Conseil, comme les années précédentes, a pris une part active au règlement de quelques-unes des questions les plus importantes de notre époque indique bien que la communauté internationale et les membres du Conseil reconnaissent et acceptent le principe fondamental que les décisions du Conseil, pierre angulaire du règlement des problèmes relatifs à la paix et à la sécurité internationales, sont empreintes d'une légitimité unique.

Nous sommes bien conscients des critiques qui accompagnent généralement le débat sur ce document à l'Assemblée générale, à savoir que le rapport n'est pas suffisamment analytique, mais rien qu'une description factuelle des activités du Conseil au cours de l'année écoulée. Nous ne pensons pas, cependant, qu'il y ait lieu de s'en préoccuper. L'objectif de ce document est, à notre avis, de présenter un tableau complet et exacts de l'activité du Conseil au cours de l'année écoulée, et c'est bien ce que fait le rapport. Pour ce qui est des positions adoptées par les membres du Conseil sur les diverses questions inscrites à son ordre du jour, les États Membres ont d'autres occasions d'en être informés.

Je voudrais dire à cet égard, et ce n'est pas la première fois, qu'il y a eu une évolution positive dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Il élargit sa pratique de tenir des débats publics et des réunions publiques d'information qui sont de plus en plus nombreux chaque année, et l'année écoulée n'y a pas fait exception. C'est ce qui ressort clairement des statistiques citées dans le rapport.

Le Conseil de sécurité doit continuer à atteindre un équilibre raisonnable entre transparence et efficacité, étant entendu que l'objectif principal doit être de renforcer la capacité potentielle du Conseil d'exercer les pouvoirs que lui attribue la Charte concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous réclamons une plus grande interaction entre le Conseil et l'Assemblée générale. Nous devrions, en l'occurrence, nous concentrer sur les domaines où une véritable coopération entre ces deux organes principaux est non seulement possible mais nécessaire. Et ces domaines sont assez nombreux. Par exemple, nous pouvons examiner la question très pertinente des moyens d'améliorer l'efficacité du maintien de la paix et de la consolidation de la paix de l'ONU. Il est également possible de mener des efforts conjoints dans le domaine de la médiation. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale peuvent apporter une véritable contribution en la matière, notamment en veillant à ce que la coopération entre ces deux organes tienne compte de leurs pouvoirs respectifs. Notre succès en dépendra.

La Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, est favorable au renforcement de l'efficacité des travaux du Conseil, entre autres moyens en le rendant plus représentatif. Toutefois, à la

recherche de cet objectif, nous devrions veiller à ne pas saper la capacité opérationnelle du Conseil, et c'est sur cette base que doit reposer notre approche de la question de la réforme du Conseil de sécurité.

La position de la Russie est bien connue. Nous souhaitons maintenir un Conseil de sécurité relativement restreint et nous considérons contreproductive l'idée d'empiéter sur les pouvoirs, y compris le droit de veto, des membres permanents. Toute modification du statu quo sur ce point pourrait créer un obstacle insurmontable à l'approbation par les procédures nationales de ratification d'amendements apportés à la Charte, principalement dans le cas des cinq membres permanents du Conseil.

Nous sommes également convaincus que la réforme du Conseil de sécurité doit rallier l'appui le plus large possible parmi les Membres. Si nous ne parvenons pas à un consensus, il sera nécessaire, au plan politique, de recueillir l'appui d'une majorité d'États Membres supérieure à la majorité des deux tiers requise à l'Assemblée générale. Les modèles de réforme proposés n'ont toujours pas suscité un appui écrasant. Toute tentative visant à faire adopter ces modèles en les soumettant à un vote aurait pour conséquence inévitable de polariser l'Assemblée. Et même si l'une des propositions obtenait les deux tiers des votes requis, cela ne rehausserait nullement le prestige du Conseil aux yeux de la minorité dissidente, qui compterait bien entendu parmi ses membres nombre d'États influents.

Nous sommes prêts à examiner toute option sensée en vue d'élargir la composition du Conseil, notamment par le biais d'un modèle provisoire, à condition qu'il jouisse de l'appui le plus large possible au sein de l'Organisation.

Malheureusement, trois séries de négociations intergouvernementales n'ont pas permis de concilier les positions des États Membres sur la formule finale de réforme du Conseil de sécurité, et il ne reste donc d'autre option que celle de poursuivre au cours de cette présente session de l'Assemblée les laborieuses négociations intergouvernementales entamées en février. Le travail doit se poursuivre dans le calme, la transparence et avec la participation de tous, sans que soient imposés des délais artificiels. Ce serait contreproductif à un stade aussi prématuré de ne centrer l'attention que sur une ou deux options. Nous devons examiner toutes les options de négociation existantes.

Le Président assume la présidence.

Pour terminer, je soulignerais que pour que nous puissions avancer dans les négociations, les États Membres doivent faire preuve de volonté politique et montrer qu'ils sont prêts à aller vers un compromis raisonnable.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir convoqué cette séance plénière pour débattre de questions de grande importance pour les Nations Unies, à savoir la réforme du Conseil de sécurité et le rapport annuel sur l'activité du Conseil de sécurité (A/64/2). Je tiens également à adresser à l'Ambassadeur autrichien Thomas Mayr-Harting mes remerciements de sa présentation du rapport, en sa qualité de Président du Conseil.

La réforme du Conseil de sécurité n'a que trop tardé. La composition actuelle du Conseil de sécurité ne reflète pas les réalités de la communauté internationale au XXI^e siècle. Il est donc indispensable de faire en sorte que les réalités contemporaines soient pleinement reflétées dans un changement substantiel du statu quo du Conseil.

Au Sommet mondial de septembre 2005, les dirigeants de tous les États Membres ont affirmé à l'unanimité qu'une réforme rapide du Conseil de sécurité est un élément important des efforts collectifs de réforme des Nations Unies. Et ils ont convenu de la nécessité de rendre le Conseil de sécurité plus largement représentatif et de renforcer encore plus son efficacité, ainsi que la légitimité et la mise en œuvre de ses décisions. Tous les États Membres sont liés par l'engagement et la promesse de leurs dirigeants de parvenir à une réforme rapide du Conseil de sécurité.

Nous sortons des 15 années de consultations du Groupe de travail à composition non limitée pour entrer dans la phase des négociations, les négociations intergouvernementales ayant commencé en séance plénière informelle de l'Assemblée générale en février dernier. À l'issue de trois séries de négociations, le 14 septembre 2009, l'Assemblée générale a adopté la décision 63/565 afin de commencer immédiatement les négociations, en s'appuyant sur les progrès enregistrés au cours de la soixante-troisième session ainsi que sur les positions et les propositions des États Membres.

Il ne s'agit donc pas pour nous aujourd'hui de nous interroger sur la nécessité et l'objectif de la réforme, mais d'agir et de donner suite à notre

engagement unanime en apportant au plus tôt des solutions concrètes.

Nous vous sommes donc reconnaissants, Monsieur le Président, d'accorder une haute priorité à une rapide réforme du Conseil de sécurité, conformément à la décision de l'Assemblée générale. À la séance d'ouverture, Monsieur le Président, vous avez souligné que réaliser la réforme du Conseil de sécurité était de la plus haute importance pour la soixante-quatrième session.

Suite au débat général, Monsieur le Président, vous nous avez informés dans vos lettres qu'il est impératif que nous continuions de nous appuyer lors de la présente session sur l'évolution positive antérieure, alors que nous travaillons à concrétiser la réforme dans les meilleurs délais. Et vous avez reconduit le mandat de l'Ambassadeur Zahir Tanin pour présider en votre nom les négociations intergouvernementales. Nous remercions l'Ambassadeur Tanin de ses importantes contributions pour faire avancer le processus des négociations à la précédente session. Nous espérons, Monsieur le Président, que vous-même et l'Ambassadeur Tanin assumerez ensemble le rôle de chef de file en nous menant à des résultats concrets au cours de la présente session.

Le Japon a la ferme conviction que la réforme devrait donner lieu à un élargissement du Conseil dans ses deux catégories de membres, permanents et non permanents, afin de refléter la réalité politique mondiale contemporaine. Un Conseil de sécurité élargi devrait inclure de manière permanente les États Membres qui ont démontré qu'ils avaient la volonté, la capacité et les ressources nécessaires pour mener à bien la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité.

Lors du débat général de la fin de septembre (voir A/64/PV.5), le Premier Ministre Yukio Hatoyama a confirmé cet objectif ici même en déclarant que le Japon resterait activement engagé dans les négociations intergouvernementales en faveur d'un élargissement des deux catégories de membres permanents et non permanents, aussi bien que de l'attribution d'un siège permanent au Japon au Conseil.

À notre avis, ce n'est qu'à travers un élargissement des deux catégories de membres que le Conseil pourra suffisamment renforcer son efficacité et sa légitimité dans la mise en œuvre de ses décisions. J'estime que c'est la raison pour laquelle la très grande majorité des États Membres, notamment ceux

d'Afrique, des Caraïbes et les États insulaires du Pacifique, ont continué d'appuyer l'option d'un élargissement des deux catégories aux négociations de la dernière session, ainsi qu'à la séance de ce matin.

L'élan en faveur de la réforme se poursuit selon sa dynamique propre. Les négociations intergouvernementales ont commencé et les positions des États Membres sont bien définies. Il est maintenant grand temps de chercher la solution qui réunira le plus large appui possible et de parvenir à un résultat concret. C'est ce à quoi nous devons nous atteler en toute urgence à la présente session. Tout retard à parvenir à un résultat concret ne fera qu'exacerber la déception de nombreux gouvernements à l'égard des Nations Unies et aboutira à remettre en cause la capacité de ses Membres à se renouveler et à se réformer de l'intérieur.

Nous devons nous interdire lors de cette session de nous engager dans des débats procéduriers et de répéter ce qui a été déjà dit à la soixante-troisième session. Nous devons mettre à profit les progrès enregistrés à ce jour et passer à la prochaine phase des négociations en partant du point atteint à la fin de la soixante-troisième session. Les positions de tous les États Membres sont plus claires et plus définies maintenant. C'est pourquoi nous devrions, afin de parvenir à une réforme rapide, entamer des négociations de fond sur la base des positions des États Membres.

Comment entamer la prochaine phase des négociations de fond et que faire pour limiter autant que possible nos divergences? Il est indispensable de disposer d'un document de réflexion qui puisse servir de base aux négociations. Un tel document ferait la synthèse des options et des positions présentées par les États Membres susceptibles de recueillir le plus large appui possible de la part des États Membres.

De la même manière que lors des précédentes négociations à l'ONU, nous sommes d'avis que le président des négociations intergouvernementales est le mieux placé pour préparer un tel document, en consultation avec le Président de l'Assemblée générale. Nous demandons que cette tâche soit dès que possible confiée au Président. Si, pour une raison quelconque, il n'était pas en mesure d'élaborer un tel document, nous devrions trouver, à l'initiative des États Membres, d'autres moyens de le faire.

Ma délégation, conjointement avec les autres États Membres, est déterminée à participer aux

négociations de fond de manière constructive et avec un sentiment d'urgence, en vue de parvenir à des résultats concrets au cours de la présente session.

Quel que soit le degré d'élargissement du Conseil, ce dernier ne peut être constitué que d'une fraction du nombre total des États Membres. Il est donc essentiel que le Conseil continue de faire en sorte que le processus décisionnel soit plus transparent et de rendre compte de ses décisions devant tous les États Membres. Il importe également de donner des assurances à tous les États Membres que le Conseil de sécurité agit au nom de tous, afin que l'ensemble des Membres acceptent ses décisions, conformément à l'Article 25 de la Charte.

Pour que le Conseil préserve sa légitimité, tous les États Membres doivent être convaincus que les décisions du Conseil reflètent pleinement les différentes positions, perspectives et préoccupations de l'ensemble des membres. Par conséquent, la communication entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doit être constamment améliorée. Le rapport annuel du Conseil de sécurité constitue un des outils importants nécessaires pour que soit garantie la responsabilité de rendre des comptes.

Le Japon se félicite donc que les rapports annuels du Conseil de sécurité aient été élaborés conformément aux recommandations contenues dans la note présidentielle S/2006/507, adoptée sous la présidence du Japon. Je remercie l'Ouganda de ses efforts pour coordonner l'élaboration du rapport de cette année, qui vise à rendre compte de manière complète des activités essentielles du Conseil de sécurité au cours des 12 derniers mois. Le Japon s'associera à l'effort fait pour en améliorer encore la qualité, en tenant compte des observations de l'ensemble des Membres lors du débat d'aujourd'hui ainsi que lors des consultations officieuses organisées conjointement par l'Ouganda, l'Autriche et le Viet Nam. Le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, que je préside, reflétera également ces

Il est important d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité en vue d'accroître son efficacité et sa transparence et de revitaliser son efficacité. Le Japon contribue à l'amélioration de l'interaction entre le Conseil et l'ensemble des Membres. Je voudrais réaffirmer que le Japon est prêt à poursuivre ses efforts pour améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Il y a un étroit lien naturel entre les deux points de l'ordre du jour soumis aujourd'hui à l'examen. Nous accueillons donc avec satisfaction le débat commun et souhaitons qu'il serve de guide à vous-même, Monsieur, et à votre équipe dans vos efforts pour modeler la ligne d'action future de l'Assemblée.

Le rapport du Conseil de sécurité (A/64/2) est un conduit central de communication entre le Conseil et le reste des États Membres, au nom desquels le Conseil conduit son activité. Comme nombre d'autres États, nous prêtons donc un intérêt particulier à ce rapport, ce à quoi s'ajoute notre engagement permanent dans le domaine des méthodes de travail, en tant que membre du groupe des cinq petits pays (S-5). Comme d'autres, nous avons longtemps soutenu l'opinion que le rapport, dans son format traditionnel, ne sert pas l'objectif de rendre des comptes; mais nous estimons également que les plaintes rituelles émises au cours du débat annuel sur le rapport, au sujet de son manque d'analyse, ne servent pas à grand chose.

Avant tout, nous sommes heureux de reconnaître les efforts déployés en vue de produire le rapport de cette année, en particulier par la délégation de l'Ouganda pendant l'exercice de sa présidence en juillet. Nous avons aussi apprécié l'occasion qui nous a été donnée à la fin d'octobre d'avoir des échanges informels sur le rapport. Mais le plus important est que nous sommes reconnaissants aux membres du Conseil de sécurité d'avoir accepté de débattre avec le S-5 du format du rapport, ainsi que des difficultés rencontrées dans la rédaction du projet et d'échanger des idées sur les moyens d'améliorer le processus. Nous avons été en outre très reconnaissants de votre participation à ce débat, Monsieur, compte tenu du rôle particulier que joue votre bureau dans l'examen de ce rapport.

Nous espérons poursuivre notre travail en tant que S-5, en collaboration avec les membres du Conseil et d'autres États sur des mesures concrètes de nature à améliorer ce rapport et afin de mieux profiter de cette occasion pour échanger des points de vue sur la question. Nous ne nous faisons pas d'illusion quant à la possibilité d'établir un rapport contenant une analyse politique complète de l'activité du Conseil de sécurité. En effet, ce n'est pas une demande réaliste, mais il y a certainement beaucoup d'améliorations possibles. Les liens entre les sujets – en particulier entre les situations de pays et les questions thématiques – peuvent être illustrés et le rapport pourrait également traiter de

questions intersectorielles, par exemple des débats sur la relation entre la paix et la justice qui ont eu lieu au Conseil au cours de l'année écoulée. Et nous pouvons certainement trouver de meilleurs moyens d'avoir des échanges sur le contenu du rapport.

Un aspect du rapport qui nous intéresse particulièrement est bien entendu la manière dont il traite des méthodes de travail. L'opinion souvent émise, et exprimée ici aujourd'hui, est que le Conseil est maître de ses propres procédures et donc de toutes les questions relatives à ses méthodes de travail. Si tel est le cas, alors quel meilleur véhicule que le rapport annuel du Conseil pour donner des informations sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine des méthodes de travail et quelle meilleure occasion pour faire une mise au point sur les progrès réalisés dans l'application de la note présidentielle S/2006/507?

Entre-temps, le rapport ne donne aucune information sur l'évolution actuelle de la situation dans le domaine des méthodes de travail, même s'il y en a eu. Il y a une référence principalement technique au débat public du Conseil tenu en août 2008 sur la question, ainsi qu'un résumé insignifiant du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, qui, soit dit en passant, semble être le seul groupe de travail du Conseil de sécurité qui ne produise pas son propre rapport annuel.

L'intérêt de l'ensemble des Membres pour la question des méthodes de travail est bien connu et a été largement attesté au cours des débats portant sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons que le Conseil répondra à cet intérêt dans ses prochains rapports et que l'examen du rapport annuel pourra également offrir une occasion d'échanges sur les méthodes de travail.

Le S-5 continue de travailler sur deux fronts pour améliorer les méthodes de travail du Conseil : premièrement, à l'Assemblée générale, dans le cadre général des travaux sur la réforme du Conseil de sécurité; et, deuxièmement, à travers une discussion directe avec les membres du Conseil sur un certain nombre de questions auxquelles nous prenons un intérêt particulier et dont certaines seront mentionnées par d'autres membres du S-5 au cours de ce débat. Nous encourageons la participation d'autres États qui partagent les mêmes intérêts, par exemple dans le cas des efforts visant à promouvoir des procédures de sanctions justes et claires. L'année dernière, une proposition a été officiellement présentée sur cette

question par certains membres du S-5 et par d'autres États Membres.

Les progrès sur la question des méthodes de travail ne sont pas conditionnés par ou liés à une décision relative à la question de l'accroissement du nombre des membres, compte tenu de la nature différente de ces deux processus. En même temps, une solution générale qui comprend des mesures décisives dans les deux domaines reste notre objectif idéal.

Pour ce qui est de la discussion sur l'accroissement du nombre des membres, nous voulons tout d'abord remercier l'Ambassadeur Tanin et son équipe pour leurs efforts inlassables et pour la manière habile dont ils ont conduit le processus au cours de la soixante-troisième session. Ils sont les derniers à blâmer pour le manque de progrès. En outre, ce manque de progrès a renforcé notre conviction que le moyen d'obtenir une solution rapide – si c'est ce que nous voulons, et ce à quoi nous nous sommes tous engagés en 2005 – est l'approche intermédiaire. Elle offre une solution qui est peut être ratifiée, durable et cependant souple. Nous voyons, aussi, naturellement que la souplesse et la volonté de transiger sont encore au mieux minimales. Il semble que l'élan politique nécessaire à l'accroissement du nombre des membres ne peut être suscité qu'à travers des défis lancés au rôle et à la légitimité du Conseil, défis qui ne se sont pas encore fait pleinement sentir.

Pour notre part, nous continuerons de donner notre appui à l'Ambassadeur Tanin et à son équipe dans leurs futurs efforts.

M. Davide (Philippines) (*parle en anglais*) : Pour commencer, les Philippines vous remercient, Monsieur, d'avoir convoqué cette séance plénière pour un débat commun sur le point 9 de l'ordre du jour, relatif au rapport du Conseil de sécurité, et sur le point 119 de l'ordre du jour, relatif à la réforme du Conseil de sécurité. Quant au dernier point, les Philippines vous félicitent, Monsieur, pour la grande importance que vous accordez à la réforme du Conseil de sécurité. Les Philippines demeurent encouragées par les points de vue exprimés dans votre discours du 10 juin 2009 (voir A/63/PV.86) et par l'assurance que vous avez donnée dans votre première allocution à l'ouverture de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, le 15 septembre 2009 (voir A/64/PV.1), que la réforme du Conseil de sécurité doit continuer d'être l'une de nos priorités et que nous déploierons tous les efforts nécessaires en vue de la réaliser aussi tôt que possible.

Les Philippines remercient l'Ambassadeur Thomas Mayr-Harting, de l'Autriche, pour avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/64/2) et félicitent la présidence autrichienne pour sa conduite avisée et dynamique du Conseil pendant le mois de novembre 2009. Les Philippines remercient également l'Ouganda pour avoir préparé le rapport durant sa présidence en juillet 2009, et souhaite que soit consignée dans le procès-verbal sa gratitude au Viet Nam pour avoir initié les efforts au cours de sa présidence du Conseil en juillet 2008, en vue d'améliorer la manière dont le rapport est préparé en demandant les vues des États Membres durant la phase de rédaction.

Les Philippines saisissent aussi cette occasion pour rendre un hommage spécial aux efforts entrepris par M. Miguel d'Escoto Brockmann, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, pour avoir enfin ouvert, pendant son mandat, les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité dont l'Assemblée générale a donné mandat dans sa décision 62/557. Bien évidemment, il faut aussi féliciter l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, pour son activité en tant que président des négociations intergouvernementales et pour sa reconduction à cette fonction pendant la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Le renouvellement de sa nomination n'est pas uniquement une reconnaissance de son intégrité, de ses qualités et de ses compétences; il garantit aussi que le travail reprendra au point où il a été laissé en septembre 2009. Sa reconduction à ce poste est une bonne chose, car il ne peut pas se permettre d'échouer.

Nous voici de nouveau à une période de l'année où l'Assemblée générale s'engage dans le rituel du débat commun sur le rapport du Conseil de sécurité et la réforme de ce dernier. Les années passées, nous avons vu la même chose se répéter encore et encore : des formats ou des présentations de rapports du Conseil quasiment identiques, et une stagnation permanente des efforts de réforme du Conseil. Les Philippines souhaitent néanmoins affirmer que cette année est légèrement différente, bien que le rapport du Conseil de sécurité semble être une reprise, et ce malgré les tentatives sincères du Conseil de sécurité, depuis la présidence du Viet Nam en juillet 2008, de rendre le rapport plus pertinent, approfondi, complet, instructif et analytique. En dépit de ces efforts, le rapport reste plus ou moins le même.

Les Philippines maintiennent que le Conseil de sécurité devrait envisager d'apporter des changements à son rapport, notamment son format, afin d'en faire un véritable rapport et non pas une simple compilation, comme c'est le cas actuellement. Il est toujours indiqué que le format du rapport correspond aux dispositions pertinentes des notes du Président publiées sous les cotes S/2006/507 et S/2007/749, qui sont les résultats du travail du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Les Philippines recommandent que le Groupe de travail examine de nouveau cette question et, en conséquence, formule les recommandations, propositions et suggestions appropriées aux membres du Conseil. De nouveau, les Philippines réitèrent leur point de vue selon lequel le Conseil doit prendre note de la manière dont le Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité présente les informations, et envisager de combiner ou de fusionner le rapport annuel et le Répertoire.

Au cours de la longue histoire décourageante, frustrante, exaspérante et même parfois pénible de la réforme du Conseil de sécurité, la soixante-troisième session de l'Assemblée générale pourrait rester comme la session de la transition prometteuse et du grand espoir. Au cours de cette session, l'ensemble des États Membres ont finalement convenu, grâce à des mesures concrètes – voire par l'expression du langage corporel – d'être plus dynamiques et audacieux et de faire preuve d'une volonté politique qui soit à même de donner suite au mandat d'engager des négociations intergouvernementales délivré dans la décision 62/557 de l'Assemblée générale. Après 20 ans passés dans le cercle étrié du Groupe de travail à composition non limitée à répéter les mêmes arguments éculés jour après jour, les portes de la négociation sont enfin ouvertes et permettront, nous l'espérons, de parvenir à une profusion d'accords sur la réforme du Conseil de sécurité.

Bien évidemment, les Philippines prennent note de la difficulté de couper le cordon ombilical du Groupe de travail à composition non limitée, comme le montre le paragraphe 17 c) de son rapport publié sous la cote A/63/47, qui indique que l'Assemblée générale peut décider de convoquer le Groupe de travail « si les États Membres en décident ainsi ». Les Philippines espèrent que l'Assemblée générale n'en décidera pas ainsi car, le cas échéant, cela nous ramènerait malheureusement au point de départ. Elle doit se concentrer sur les négociations intergouvernementales avec entrain, vigueur, vitalité et volonté politique.

Nous avons déjà franchi le Rubicon, pour ainsi dire. Lorsque les États Membres ont entamé les négociations intergouvernementales, ils ont signé l'arrêt de mort, à tous points de vue, du Groupe de travail à composition non limitée. Nous sommes à présent de l'autre côté du Rubicon et, comme Jules César, nous pouvons à présent dire *alea jacta est*, les dés sont jetés. L'ensemble des États Membres n'ont maintenant pas d'autre choix que d'aller de l'avant en toute bonne foi et de s'atteler à la réforme du Conseil de sécurité. Les Philippines félicitent l'Ambassadeur Tanin pour son activité de Président des négociations intergouvernementales pendant la soixante-troisième session.

Les divers cycles de négociations qu'il a organisés, divisés en une série d'échanges, ont permis aux nombreuses parties prenantes de prendre la parole, d'expliquer et d'examiner leurs propositions. Les Philippines ont soumis leurs propres propositions spécifiques de réforme du Conseil de sécurité dans la note verbale datée du 14 février 2009, transmise au Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale et au Président du Groupe de travail à composition non limitée, et dans la note verbale datée du 16 février 2009, envoyée aux Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les Philippines ont répété, développé et complété toutes ces propositions au cours de longs débats, pendant les cycles et les échanges.

Dans leur déclaration faite à la 24^e séance informelle de la plénière sur les négociations intergouvernementales, le 22 juin 2009, les Philippines ont même soumis des projets de résolution pour mettre en œuvre les diverses propositions de réforme. Il n'est point besoin de s'étendre davantage sur ceux-ci, étant donné qu'ils sont déjà bien connus de toutes les délégations. Ce qu'il faut maintenant, c'est agir, agir, agir. On ne peut pas revenir en arrière.

Les Philippines proposent respectueusement que les délégations travaillent à présent sur des projets de documents ou des notes pour que les discussions soient plus ciblées. Le projet peut émaner de la présidence, ou être le produit de l'ensemble des Membres. Il est d'une importance capitale que toutes les propositions portant sur les questions clés soient reflétées dans le projet.

Au point où nous sommes parvenus, les Philippines restent d'avis que ce qui peut être adopté maintenant doit être approuvé maintenant. Nous ne pouvons souscrire au concept que « rien n'est approuvé

tant que tout n'est pas approuvé ». Un tel concept est antidémocratique, irrationnel, injuste et tyrannique, et sème la discorde. L'accepter constituerait un désastre pour tous les efforts allant dans le sens de la réforme de l'ONU. À cet égard, les Philippines appellent le Conseil de sécurité lui-même à entreprendre dès à présent la réforme de ses méthodes de travail afin de les rendre plus démocratiques, transparentes, fiables et véritablement respectueuses des exigences de l'état de droit et de l'application régulière de la loi. Il ne doit pas se placer dans la situation embarrassante où il pourrait de nouveau être incité, par exemple, à simplement supprimer le mot « provisoire » du titre de son règlement intérieur provisoire.

Ma délégation espère que l'Assemblée générale sera en mesure, grâce à nos efforts déterminés, soutenus et incessants, de rassembler la volonté politique nécessaire et de trouver une issue positive à la réforme du Conseil de sécurité avant la fin de la soixante-quatrième session. Les Philippines feront de leur mieux pour atteindre ce résultat, qui pourrait être capital, si nous le voulons et le désirons. Cela dépend des États Membres car, comme le dit le proverbe latin, *velle est posse* – vouloir, c'est pouvoir (où il y a une volonté, il y a un chemin).

M. Sial (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant permanent de l'Autriche, Président du Conseil de sécurité pour le présent mois, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil (A/64/2) à l'Assemblée générale. Le rapport du Conseil de sécurité sous examen présente un résumé complet de ses séances et de ses décisions. Il peut être apprécié pour les précisions procédurales qu'il apporte et sa valeur de référence. Cependant, un certain niveau de profondeur analytique lui apporterait certainement une valeur ajoutée.

Le Conseil de sécurité est l'organe principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il agit au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU. La présente séance offre l'occasion à l'ensemble des Membres d'examiner les travaux du Conseil de sécurité et d'évaluer nos efforts collectifs afin de mener à bien une réforme complète de cet organe.

Notre bref examen des travaux du Conseil de sécurité s'axera sur deux dimensions : premièrement, son efficacité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et, deuxièmement, sa capacité à refléter les vues et les intérêts du plus grand nombre

possible de Membres. Quant à l'efficacité du Conseil, le rapport annuel décrit dans le détail des réalisations importantes en ce qui concerne les conflits violents et le maintien de la paix. Le maintien de la paix a été mis en œuvre avec de bons résultats dans le cas de plusieurs crises complexes en Afrique. Ailleurs, en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est, les activités de maintien de la paix ont accompli la tâche importante de désengager les parties à un conflit violent. Pour ce qui est des programmes d'appui civil et de la consolidation de la paix, nous pouvons également noter des réalisations importantes. Le Conseil mérite notre gratitude pour le travail précieux qu'il a accompli dans ces domaines.

Le Conseil doit cependant rééquilibrer ses efforts en matière de prévention et de reprise des conflits, en particulier dans le cas de différends non résolus entre États Membres. Les principales questions non résolues, notamment dans notre propre région, sont passées sous silence à l'ordre du jour du Conseil. Même dans le cas de certaines questions importantes inscrites à l'ordre du jour actif, en particulier le Moyen-Orient, le Conseil semble avoir renoncé à jouer son rôle. Le Conseil doit remédier à cette impression qu'il donne.

La deuxième dimension de l'évaluation du Conseil de sécurité est la question de son ouverture et de sa transparence. Malheureusement, dans ce domaine, le rapport annuel ne fournit pas des informations ou des analyses suffisantes, en particulier en ce qui concerne le processus de prise de décisions du Conseil. Les Membres notent que les décisions sont pour la plupart élaborées au cours de séances à huis clos, si ce n'est en coulisses, par quelques États clefs. Les décisions manquent par conséquent de transparence et d'ouverture.

Rectifier cette tendance fait partie de notre débat général sur la réforme et la restructuration du Conseil. À court terme, cette préoccupation peut être apaisée en renforçant l'interaction institutionnelle du Conseil avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, grâce à la présentation régulière d'exposés au Président de l'Assemblée générale par la présidence du Conseil de sécurité.

Ceci m'amène à l'autre aspect de notre présent débat, à savoir la réforme du Conseil de sécurité. Le Pakistan est très attaché à la réalisation d'une réforme complète du Conseil de sécurité, qui le rendra plus représentatif, transparent, responsable et efficace, renforçant ainsi sa légitimité et sa crédibilité. La

question dont sont saisis les États Membres est de savoir comment atteindre cet objectif. Notre délégation est intimement convaincue que la réponse ne doit pas être d'élargir le petit cercle des puissants, mais de renforcer la représentation démocratique, le rôle et l'influence de tous les Membres de l'ONU au Conseil de sécurité. Nous estimons qu'un travail important a été réalisé au cours des négociations intergouvernementales de la dernière session. Il est cependant clair que nous sommes loin d'avoir trouvé une solution qui peut recueillir l'appui le plus large possible de la part des États Membres.

Nous pouvons indiquer trois domaines de convergence entre les États Membres concernant les principes généraux du processus de réforme. Premièrement, la réforme doit être complète et axée sur les cinq éléments principaux à modifier : la taille, les méthodes de travail, les catégories, le droit de veto et la représentation géographique. Il faut réprimer la tendance à confondre la réforme avec la simple augmentation du nombre de membres. Deuxièmement, la réforme doit faire du Conseil de sécurité un organe diversifié en termes de représentation géographique. Par conséquent, elle doit permettre de remédier à la sous-représentation de l'Afrique et des petits États. Troisièmement, la réforme ne doit pas être imposée par un petit nombre, mais recevoir l'appui le plus large possible de la part des Membres. Le sentiment des États Membres de tenir en main le système des Nations Unies exige que le processus de réforme recherche une solution gagnant-gagnant pour tous. Seul un processus ouvert peut permettre de relever ce défi.

Le Pakistan estime que pour faire véritablement progresser la réforme du Conseil de sécurité, nous devons faire preuve d'un minimum de souplesse et d'esprit de compromis. Nous pouvons affirmer avec certitude que la position du Groupe du consensus est souple et réaliste. Elle ouvre la voie à des arrangements variables et offre différentes possibilités et options, notamment la rotation et la présence à plus long terme grâce à la réélection, et elle confère plus d'importance à la représentation géographique. À cet égard, la proposition soumise en avril dernier par l'Italie et la Colombie peut fournir une base solide à partir de laquelle il sera possible de trouver une formule viable. Par conséquent, nous pouvons travailler à la création de sièges à long terme sur la base de la représentation géographique, en retenant les principes de rotation, d'approches réalistes de la réforme du veto, et de mesures applicables pour l'amélioration non seulement

des méthodes de travail, mais également des relations entre le Conseil et l'Assemblée générale.

Nous estimons que cette formule reflète la complexité des réalités actuelles. Ces réalités, ce sont un petit nombre de grandes puissances, un certain nombre d'États de taille moyenne, une majorité d'États plus petits et l'apparition d'organisations régionales, qui jouent des rôles importants en matière de paix et de sécurité internationales et régionales. Elle tient également compte du concept de répartition géographique équitable, qui figure à l'Article 23 de la Charte.

Le concept de répartition géographique équitable n'aurait que peu de sens si un siège accordé à une région devait être occupé par un pays à titre permanent. C'est pourquoi nous respectons et comprenons la position de l'Afrique. La demande africaine de sièges permanents concerne l'ensemble de la région, et elle est donc différente d'autres propositions qui cherchent à obtenir des sièges permanents pour des États particuliers. Telle que nous comprenons la situation, sur les deux sièges dotés de véritables prérogatives que cherche à obtenir l'Afrique au Conseil, deux ou, par un système de rotation, un plus grand nombre d'États africains pourraient être représentés, dans le cadre d'arrangements dont décidera l'Afrique elle-même. L'Afrique conserverait donc la possibilité de demander des comptes aux États qui la représentent et agissent en son nom au sein du Conseil.

Pour terminer, Monsieur le Président, ma délégation estime que votre rôle, en tant que Président de l'Assemblée générale, est extrêmement important s'agissant de faire progresser le processus de réforme. À cet égard, nous vous encourageons à mettre en place une surveillance étroite et une direction efficace pendant les négociations intergouvernementales. Nous saisissons également cette occasion pour demander instamment à tous les États Membres d'aborder la question dans un esprit de souplesse et de compromis, et aussi de bonne volonté mutuelle, afin de réaliser une réforme efficace et durable du Conseil de sécurité.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé ce débat conjoint, au cours duquel les États Membres ont eu l'occasion de discuter non seulement sur le contenu du rapport du Conseil de sécurité (A/64/2), dont le Mexique est un membre élu depuis janvier, mais aussi sur la réforme du Conseil de sécurité, sujet auquel mon pays attache une importance

particulière. Je voudrais également remercier le Président du Conseil de sécurité, notre collègue le Représentant permanent de l'Autriche, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

Je voudrais commencer par la question de la réforme du Conseil de sécurité. Je ne vais pas réitérer ici la position du Mexique sur chaque aspect de la réforme, qui est bien connue de tous et à laquelle nous avons fait amplement référence durant les négociations. J'évoquerai plutôt le processus de négociation et ses perspectives lors des prochains cycles de négociations.

Depuis l'adoption de la décision 62/557 et le début des négociations intergouvernementales, la réforme du Conseil de sécurité a acquis une importance particulière. Nous avons entamé un processus ouvert et enrichissant qui, avec la souplesse voulue, nous conduira à une réforme intégrale du Conseil de sécurité. Conformément à la décision 62/557, la réforme du Conseil de sécurité comprend cinq aspects principaux, que nous avons abordés de façon distincte et conjointe lors des trois cycles de négociations. Ceux-ci ont confirmé que les cinq aspects étaient étroitement liés, de telle sorte qu'il est impossible de traiter de l'un des aspects sans tenir compte des autres, comme vous l'avez souligné à juste titre ce matin, Monsieur le Président.

Lors des négociations intergouvernementales, nous n'avons pas uniquement acquis une bonne connaissance des positions traditionnelles des États Membres, mais nous avons également fait des grands progrès. Nous avons pu discuter et analyser des propositions innovatrices, qui confirment l'engagement de tous les États Membres à réformer complètement le Conseil de sécurité. Nous avons également pu constater que certaines délégations étaient disposées à faire preuve de la souplesse nécessaire pour aboutir à une réforme acceptable par tous les États Membres.

Le Mexique s'est particulièrement réjoui du débat qui a été organisé pour la toute première fois à l'initiative du Groupe du consensus, sur ce qu'on appelle la position intermédiaire. Nous sommes d'avis que nous devrions approfondir nos discussions sur cette position afin de comprendre sa portée. Cette position, comprise comme une solution de compromis entre les positions les plus extrêmes, nous permettra de concilier les aspirations de tous et de parvenir à une véritable réforme complète du Conseil de sécurité.

Cependant, nous devons comprendre que ceci ne sera pas possible si nous continuons à répéter les positions traditionnelles ou si nous nous heurtons à des initiatives unilatérales visant une réforme partielle dans l'intérêt de quelques-uns. Ce type de propositions ne fera que diviser les Membres en nous éloignant de plus en plus de notre objectif commun.

Ma délégation est prête et disposée à poursuivre le processus de négociations intergouvernementales à cette session, dans le cadre des séances informelles de l'Assemblée générale. Nous le ferons en maintenant l'esprit constructif de coopération et de souplesse qui nous a toujours caractérisés, afin d'aboutir à une réforme complète du Conseil de sécurité, bénéficiant du soutien le plus large possible des États Membres. La réforme du Conseil de sécurité est urgente et nécessaire. Nous sommes certains, Monsieur le Président, que grâce à votre leadership et votre participation active – comme vous l'avez indiqué ce matin – et grâce à l'appui du facilitateur, l'Ambassadeur de l'Afghanistan, M. Tanin, que nous félicitons pour la reconduction de son mandat, nous ferons des progrès tangibles dans le processus de négociations intergouvernementales en vue d'une réforme complète du Conseil de sécurité.

En sa qualité de membre élu du Conseil de sécurité, le Mexique a participé de manière active et constructive à l'élaboration du rapport présenté cette année à l'Assemblée générale, en s'assurant que les informations figurant dans ce rapport soient aussi objectives et substantielles que possible, et qu'il traduit fidèlement les activités du Conseil de sécurité pendant la période à l'examen, en particulier pendant le mois d'avril 2009, où le Mexique a assumé la présidence du Conseil de sécurité. Cet effort de transparence et d'analyse est spécialement visible dans l'introduction du rapport annuel. À cet égard, nous saluons l'initiative du Représentant permanent de l'Ouganda, qui a mené des consultations informelles avec l'Assemblée générale, afin de tenir tous les Membres informés du processus de préparation du rapport et de recueillir des observations à ce sujet avant sa mise au point, comme l'avait fait la délégation du Viet Nam en 2008. De telles initiatives favorisent la transparence du Conseil de sécurité et contribuent à donner au rapport un caractère plus analytique et plus substantiel. Par ailleurs, nous estimons qu'elles renforcent les relations et le dialogue entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

En résumé, le rapport annuel du Conseil de sécurité est un document de référence important, qui recueille toutes les séances, déclarations et communications du Conseil de sécurité au cours de l'année écoulée, et son introduction contient une analyse des activités du Conseil relatives aux diverses questions inscrites à son ordre du jour. Même si cette analyse s'est améliorée considérablement ces dernières années, nous sommes conscients que le rapport annuel doit être constamment perfectionné et que l'Assemblée générale doit participer davantage à son élaboration.

Nous reconnaissons que nous n'avons pas atteint le niveau de transparence que la communauté des Nations Unies réclame, mais nous avons tout de même fait d'importants progrès en ce sens qu'une bonne partie de séances du Conseil de sécurité ont été publiques. C'était là le sens de notre action pendant notre présidence en avril, quand nous avons convoqué une série de débats thématiques intéressant l'ensemble des États Membres et avons organisé un grand nombre de séances publiques. Pendant cette période, le Mexique s'est attaché à promouvoir, au sein du Conseil de sécurité, la tenue de débats généraux sur la situation au Haïti, la consolidation du processus de médiation, et la question des enfants et des conflits armés. Le Mexique continuera à œuvrer activement dans ce sens durant sa participation aux travaux du Conseil de sécurité.

En 2009, en tant que membre élu du Conseil de sécurité, le Mexique s'est attaché à promouvoir et à adopter des décisions renforçant le respect du droit international humanitaire, l'état de droit, le désarmement et la non-prolifération, la médiation et le règlement pacifique des différends, la protection des enfants dans les conflits armés, et la prise de mesures visant à promouvoir la stabilité et la reconstruction après les conflits.

Cette année, le programme de travail du Conseil de sécurité a porté sur des questions de fond, comme le montre le rapport annuel. Néanmoins, nous devons clairement continuer d'avancer et veiller à ce que le Conseil de sécurité traite des conflits dans une perspective intégrée de la paix et de la sécurité en vue d'inclure des questions relatives à la promotion de la coopération, à l'appui au développement, aux stratégies de prévention et de reconstruction après les conflits, à la promotion de la bonne gestion des affaires publiques et au renforcement de l'état de droit. Le Mexique continue de mettre l'accent sur la promotion

de ces concepts, qui complètent la conception traditionnelle de la sécurité collective.

M. Viinanen (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

En guise de conclusion, je tiens à expliquer certaines actions que le Mexique cherchera à mener pour le reste de son mandat, activités qui renforceront l'efficacité et la transparence du Conseil de sécurité.

Premièrement, nous continuerons de favoriser la transparence dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité, de promouvoir l'organisation de séances publiques, de débats publics et la participation d'autres organismes régionaux dans les séances où leur contribution serait pertinente. À cet égard, nous pensons qu'il serait utile d'introduire de nouveau la pratique qui consiste à organiser des séances récapitulatives à la fin de chaque présidence mensuelle du Conseil de sécurité, ce qui pourrait se faire en public, serait utile aux membres du Conseil de sécurité et renforcerait notre Organisation et les États Membres de l'ONU. Cette pratique existe déjà dans certains groupes régionaux, comme c'est le cas du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et pourrait s'élargir à tous les États Membres.

Deuxièmement, nous continuerons de déployer des efforts en vue de renforcer la prévention des crises internationales liées aux violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire et de garantir le respect du principe de responsabilisation lorsque de telles violations sont commises.

Troisièmement, nous chercherons à axer davantage l'attention du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits, et pas seulement sur leur gestion, en insérant dans ses résolutions des mandats liant sécurité et renforcement de l'aide publique au développement et de l'aide humanitaire.

Quatrièmement, nous continuerons de renforcer l'état de droit dans les décisions du Conseil.

Grâce à notre participation au Conseil de sécurité, nous réaffirmons notre attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la préservation des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies. En tant que membre permanent de l'Assemblée générale, nous continuerons également de participer activement au processus de négociation sur la réforme du Conseil de sécurité sous tous ses aspects et sur son adéquation aux réalités de notre époque.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite d'avoir l'occasion de faire quelques remarques sur ces importantes questions relatives au Conseil de sécurité.

Le rôle central que le Conseil de sécurité joue dans la mise en ordre de la société internationale exige que ce principal organe délibérant de l'ONU – l'Assemblée générale –, compte tenu du caractère universel de sa composition, examine avec soin le rapport du Conseil de sécurité (A/64/2). Au moment d'examiner ce rapport, ma délégation a toujours gardé à l'esprit l'urgente nécessité de réformer cet organe très important.

La Charte des Nations Unies confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour s'acquitter de ses fonctions, le Conseil est doté de vastes prérogatives lui permettant d'adopter des décisions juridiquement contraignantes qui priment sur toute autre obligation des États Membres. Compte tenu de l'immense pouvoir exercé par le Conseil, du point de vue aussi bien de l'impact de ses décisions que de ses prérogatives très larges, il est donc important de réformer de fond en comble le Conseil afin de le rendre plus démocratique, légitime, représentatif, réactif et transparent dans ses méthodes de travail et ses processus décisionnels.

Les débats, les séances publiques et les réunions publiques d'information du Conseil sont un élément important permettant de garantir la transparence. Nous pensons que de telles séances permettront une plus grande participation de l'ensemble des Membres de l'ONU, en particulier des parties concernées, et leur permettront de faire part au Conseil de leurs vues. Nous pensons donc que l'organisation d'un plus grand nombre de séances publiques et de débats publics pendant la période considérée est un pas dans la bonne direction. Poursuivre sur cette voie et renforcer de telles initiatives accroîtront la transparence du Conseil.

Ma délégation est également convaincue que le Conseil de sécurité ne pourra pas s'acquitter efficacement de son mandat tant qu'il se tient éloigné des communautés touchées par les situations qui sont inscrites à son ordre du jour. Nous avons noté avec satisfaction les échanges entre le Conseil et ceux qui sont touchés directement sur le terrain en menant, par exemple, des missions, notamment au Rwanda, en République démocratique du Congo et en Afghanistan.

Nous continuons de soutenir qu'une autre façon pour le Conseil de faciliter ses échanges avec ceux qui sont le plus directement touchés par son activité serait d'améliorer la coopération et la coordination avec les organisations régionales, comme cela est envisagé au Chapitre VIII de la Charte. Comme le plus grand nombre – de loin – de situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil se trouve en Afrique, nous estimons qu'il faut déployer des efforts concertés pour coopérer et coordonner plus étroitement ses activités en matière de paix et de sécurité avec l'Union africaine.

Nous nous félicitons de la visite que le Conseil a rendue à Addis-Abeba le 16 mai 2009 au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui représente un pas important dans cette voie. Bien que nous ayons entendu parler de tentatives inquiétantes visant à mettre à mal cette importante initiative, nous espérons que la confiance placée en celle-ci sera rétablie. Nous attendons avec intérêt que le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU en la matière soit encore amélioré.

Conformément à notre souhait de renforcer le partenariat Union africaine-ONU en matière de paix et de sécurité et dans l'esprit de la résolution 1809 (2008), nous continuons de penser que les contributions mises en recouvrement par l'Organisation aideront beaucoup les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine à assurer un financement prévisible, durable et souple.

Le Conseil a déployé d'amples efforts pour répondre aux préoccupations des États Membres relatives à la question de la transparence, mais il devra encore faire beaucoup plus. Ma délégation reste préoccupée par le fait que le Conseil opère encore sur la base d'un règlement provisoire, ce qui rend ses activités peu prévisibles.

Nous continuons malheureusement de regretter le fait que le Conseil de sécurité n'ait pas réussi à régler certaines situations de conflit et ait lamentablement omis d'intervenir dans d'autres situations. La plus grande menace à la crédibilité du Conseil demeure son inaptitude à régler des conflits prolongés tels que ceux du Moyen-Orient ou du Sahara occidental. Nous espérons que le Conseil enrayera sa perte de crédibilité en transcendant ses divisions et les intérêts nationaux de ses membres et en s'acquittant uniformément du mandat qui lui incombe en vertu de la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Je passe à présent à la question de la réforme du Conseil de sécurité. Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale de la détermination dont il a fait preuve à faire avancer le processus de négociation en vue de le conclure rapidement. Je veux pour preuve de cette détermination la nomination rapide de S. E. l'Ambassadeur Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, qui continuera de faciliter les négociations intergouvernementales prévues par la décision 62/557 de l'Assemblée générale. Nous tenons à ce qu'il soit pris acte de notre gratitude à l'Ambassadeur Tanin pour son excellent travail lors de la soixante-troisième session, dans des circonstances difficiles, et nous l'assurons une nouvelle fois de notre appui. Nous avons été particulièrement encouragés par la conclusion de sa lettre du 16 juillet 2009 où il affirmait que le modèle qui prévoyait un élargissement dans les deux catégories de membres emporte l'adhésion du plus grand nombre d'États Membres. Nous partageons cette conclusion.

Nous voulons maintenant répondre à la question de savoir ce qui doit être fait pour faire avancer ces négociations et les mener à bien rapidement. Nous aimerions ce faisant évoquer un certain nombre de questions.

Premièrement, la question peut-être la plus importante sur laquelle nous voulons insister porte sur la nécessité de progresser vers des négociations dignes de ce nom. Il est plus que temps de cesser de réaffirmer nos positions *ad nauseam*. Les positions des différents États Membres et des groupes d'États sont bien connues et ont été débattues à l'infini au cours des négociations. Nous devons donc éviter de ressasser des positions déjà connues si nous ne voulons pas nous engager dans des débats interminables sur le modèle du Groupe de travail à composition non limitée.

Deuxièmement, ma délégation pense que, pour faire fond sur les progrès enregistrés pendant la soixante-troisième session, nous devrions tous doter le facilitateur d'un mandat clair qui lui permette d'élaborer pour les négociations un texte sur la base des positions communiquées au fil du temps par les États Membres. Nous sommes convaincus que sans un texte de négociation, les délégations risquent de réaffirmer leurs positions. Un tel texte est indispensable pour faire avancer le processus vers de vraies négociations.

Troisièmement, comme nous l'avons déjà dit, ce document – ce texte de négociation – devrait

s'employer à limiter les options, en se concentrant sur celles qui ont le plus de chance de recueillir le plus large appui requis et nécessaire. Pour limiter les options, il faudrait se baser sur les acquis de la dernière session, comme cela a été clairement dit dans la lettre du facilitateur, que je viens juste de citer, à savoir que la solution de l'augmentation du nombre de membres dans les deux catégories a recueilli la plus large adhésion.

Nous encourageons toutefois le facilitateur à poursuivre ses entretiens avec les Membres de l'ONU et à être suffisamment audacieux pour faire en sorte que le processus de réforme ne soit pas pris en otage par une petite minorité. Les États Membres qui préconisent une réforme réelle et radicale de l'ONU en général, notamment du Conseil de sécurité, devraient se mobiliser ouvertement et largement pour cette cause et comprendre que l'obligation morale de réformer incombe principalement à ceux qui se satisfont du statu quo. Nous devrions nous engager dans ce processus au nom des idéaux chers à l'Organisation.

Quatrièmement, pour ne pas perdre l'élan insufflé, nous demandons à l'Ambassadeur Tanin d'annoncer ces prochains jours la reprise des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Cette annonce devrait également fournir aux délégations un calendrier clair des réunions, qui illustre l'urgence de la situation.

Permettez-nous de passer maintenant à la substance des négociations. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'adopter une approche axée sur les concessions mutuelles et le compromis. Ma délégation souscrit pleinement à cette vue. Nous pensons toutefois qu'une telle approche ne peut se faire que dans le cadre de négociations dignes de ce nom et pas en se contentant de répéter les mêmes déclarations.

Les grandes lignes des résultats escomptés ont déjà été énoncées à notre intention dans le Document final du Sommet, dans lequel nos dirigeants ont convenu de la nécessité de réformer le Conseil pour le rendre plus représentatif, efficace et transparent de manière à renforcer son efficacité, sa légitimité et la mise en œuvre de ses décisions.

Sur la base de ce que nous avons mentionné plus haut pour orienter les négociations sur la réforme, ma délégation estime qu'il convient de remédier à la non-représentation de l'Afrique dans la catégorie des membres permanents et à la sous-représentation des pays en développement au Conseil en général. Nous

continuerons d'aborder ces négociations sur la base de la position africaine commune telle qu'élaborée dans le Consensus d'Ezulwini. Quels que soient les compromis qui se dégagent, ils doivent garantir une représentation effective de l'Afrique dans la catégorie des membres permanents du Conseil et une plus grande représentation des pays en développement.

Pour nous, cela signifie l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories. Il va de soi que l'augmentation du nombre des membres non permanents ne peut pas à elle seule satisfaire aux critères énoncés par nos dirigeants. On peut toutefois poser la question de savoir si l'approche intermédiaire – quel que soit le sens de cette expression – satisfait à ces critères et répond aux aspirations légitimes de l'Afrique en matière de représentation permanente. Nous n'en sommes pas encore convaincus, car si cette approche ne répond pas à ces préoccupations, elle ne serait rien de plus qu'une tentative pour éviter de réparer les injustices découlant de la configuration actuelle du Conseil.

La route qui nous attend va être ardue, mais soyez assurés que ma délégation a l'intention d'aller jusqu'au bout de sa tâche, en offrant son aide au Président et à l'Ambassadeur Tanin de toutes les manières possibles.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba reconnaît que des efforts ont été déployés pour améliorer la qualité du rapport annuel du Conseil (A/64/2). Il reste toutefois encore beaucoup à faire. Le rapport demeure avant tout un document descriptif très utile en tant que référence dans les bibliothèques, mais dépourvu de l'esprit d'analyse dont ont besoin les États Membres pour évaluer l'activité de cet organe.

Nous insistons sur le fait que le Conseil doit présenter à l'Assemblée des rapports annuels réellement analytiques et de fond, tels que les rapports spéciaux énoncés aux Articles 15 et 24 de la Charte, qui brillent hélas à ce jour par leur absence. Cuba souligne que le Conseil est tenu de rendre dûment compte à l'Assemblée générale, car, conformément à la Charte, nous avons confié à cet organe à composition limitée la responsabilité première d'agir en notre nom aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité a besoin d'une réforme urgente et en profondeur. Il ne pourra pas y avoir de véritable réforme de l'ONU tant que nous n'aurons pas réformé le Conseil de sécurité. On ne peut pas

continuer de remettre à plus tard cette réforme. Les appels de la majorité des Membres ne peuvent pas continuer d'être ignorés.

Cuba participe activement aux négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous ne voyons hélas pas d'avancées claires et concrètes dans ce processus. Notre principal défi consiste à éviter à tout prix que les délibérations sur le processus de négociation qui ont lieu depuis plus de 15 ans au sein du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale ne se répètent à l'infini sans obtenir de résultats. Nous devons ouvrir dès que possible une véritable phase de négociations.

Cuba préconise un élargissement immédiat du Conseil de sécurité, dans la catégorie tant des membres permanents que des membres non permanents. L'élargissement ne saurait être une fin en soi, il doit viser à rectifier la sous-représentation injustifiable des pays en développement au Conseil. Cuba n'appuiera aucun élargissement partiel ou sélectif, aucune augmentation des membres du Conseil qui nuise aux pays en développement.

Augmenter seulement le nombre de sièges non permanents creuserait davantage le fossé énorme qui existe déjà entre les membres permanents et les membres non permanents. En d'autres termes, augmenter seulement le nombre de sièges non permanents ferait du Conseil un organe encore moins représentatif et, partant, moins légitime et moins efficace.

On ne peut pas parler de représentation équitable au Conseil si les pays en développement – des régions entières – restent totalement sous-représentés dans la catégorie des membres permanents. Comment justifier le fait que, bien que plus de la moitié des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil portent sur les problèmes de l'Afrique, cette région ne dispose toujours pas d'un seul siège permanent au Conseil? C'est la raison pour laquelle Cuba appuie pleinement la juste requête des pays africains. D'autres régions entières n'ont pas non plus de représentant permanent, comme l'Amérique latine et les Caraïbes.

Les nouveaux sièges qui seraient créés, notamment dans la catégorie des membres permanents, devraient avoir exactement les mêmes prérogatives et les mêmes droits que ceux des sièges actuels sans faire l'objet de critères sélectifs ou discriminatoires.

La position de Cuba a toujours été et demeure très claire au sujet du veto. Le veto est un privilège anachronique et antidémocratique qu'il faut éliminer aussi rapidement que possible. Mais tant qu'il existera, un nombre approprié de pays en développement devraient également avoir le droit de l'exercer. C'est la seule manière de veiller à ce que les pays en développement aient un impact réel sur les travaux du Conseil. L'admission de nouveaux membres permanents n'ayant pas le droit de veto reviendrait à créer une nouvelle catégorie de membres du Conseil, ce que Cuba refuse. Rien ne justifie que les pays en développement qui deviendraient membres permanents du Conseil aient un statut inférieur aux membres permanents actuels.

Les nouveaux membres permanents et non permanents doivent dans leur majorité représenter des pays en développement. Le statut de membre permanent doit être accordé au moins à deux États d'Afrique, deux pays en développement d'Asie et deux États représentant l'Amérique latine et les Caraïbes.

S'agissant du nombre de sièges, Cuba estime qu'un Conseil de sécurité élargi devrait compter au minimum 26 membres. De cette manière, le rapport entre le nombre de membres du Conseil et le nombre d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies serait un peu plus comparable à celui qui existait à la création de l'Organisation.

La réforme du Conseil doit aussi nécessairement inclure un changement radical de ses méthodes de travail. Si quelques légères modifications ont été apportées ces dernières années, la plupart portaient davantage sur la forme que sur le fond. De fait, le Conseil de sécurité n'est actuellement ni transparent, ni démocratique, ni efficace.

Nous recommandons que les consultations privées deviennent une exception au Conseil de sécurité. Nous aspirons à voir un Conseil qui examine les questions relevant de sa compétence et qui n'empiète pas sur les mandats des autres organes de l'Organisation, ni n'intervienne dans les questions relevant de leur mandat. Nous appelons de nos vœux un Conseil qui tienne véritablement compte du point de vue des États Membres de l'Organisation avant de prendre des décisions et qui permette réellement aux États non membres du Conseil de faire entendre leur voix.

Pour terminer, je voudrais faire une observation sur une question de procédure que Cuba estime

importante. Mon pays est d'avis qu'à l'avenir, nous devrions nous demander sérieusement s'il convient de continuer d'examiner les points 9 et 119 dans le cadre de débats communs de l'Assemblée générale. Il existe un rapport étroit entre ces deux points de l'ordre du jour qui ne devrait pas être ignoré. En même temps, lorsque les délégations sont amenées à traiter de deux points de portée générale très pertinents au cours d'une seule intervention, elles doivent passer outre à de nombreuses remarques importantes et, par conséquent, nous ne pouvons examiner ces questions de manière approfondie, ce qui est pourtant nécessaire. Nous considérons que le rapport annuel du Conseil de sécurité et la réforme du Conseil sont deux points qui, en raison de leur importance et de leurs implications, devraient être examinés séparément par l'Assemblée générale.

M. Gutiérrez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Il est clair que la réforme du Conseil de sécurité est une question prioritaire qui doit être examinée à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. À cet égard, je me félicite de la décision du Président de reconduire notre collègue, M. Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, dans ses fonctions de Président des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes, qui se déroulent dans le cadre de séances plénières informelles. Nous sommes convaincus qu'avec l'appui du Président et l'aide de l'Ambassadeur Tanin, des progrès significatifs pourront être réalisés sur cette question importante. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Thomas Mayr-Harting, qui préside actuellement le Conseil de sécurité, d'avoir présenté le rapport annuel de cet organe (A/64/2).

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation égyptienne au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/64/PV.43) et voudrait faire plusieurs observations supplémentaires qu'elle estime pertinentes par rapport aux points examinés aujourd'hui.

S'agissant en premier lieu du rapport annuel du Conseil de sécurité, ma délégation tient à mettre tout particulièrement l'accent sur son introduction, qui sert de base de réflexion et d'analyse pour les très nombreux sujets examinés par le Conseil. Nous estimons toutefois que le contenu descriptif du rapport pourrait être enrichi par l'ajout d'informations

importantes relatives aux questions examinées et en particulier aux décisions prises. En étant plus au fait des travaux du Conseil, nous pourrions examiner ces questions dans une perspective plus globale, et le rapport ne se limiterait pas ainsi à une énumération des activités menées.

Le Pérou est convaincu que le multilatéralisme et la sécurité collective sont des instruments essentiels au maintien de la paix et de la sécurité internationales, responsabilité première du Conseil de sécurité. À cet égard, le Conseil doit absolument poursuivre ses efforts visant à accroître la transparence et l'ouverture de ses travaux. Il est notamment urgent que le Conseil conduise une autoévaluation afin de déterminer quels nouveaux types d'action devraient être menés pour améliorer ses performances et son efficacité.

Ma délégation tient également à aborder une question à laquelle nous accordons une importance particulière : le processus de réforme du Conseil de sécurité. À la précédente session de l'Assemblée générale, nous avons participé à trois cycles de négociations intergouvernementales, ce qui nous a permis d'identifier de manière précise les positions exprimées par un nombre important de délégations d'États Membres.

Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité plus efficace, plus transparent, plus démocratique et plus représentatif, qui reflète les réalités internationales. C'est pourquoi, suite aux trois cycles de négociations, ma délégation estime que nous devrions commencer à définir les grandes lignes d'une proposition générale servant l'objectif principal de la réforme du Conseil. Il est essentiel que le processus de négociation commence à être axé davantage sur des questions de fond et que nous définissions un cadre de négociations allant au-delà de la position de chaque État Membre sur ce sujet.

Le Pérou demeure convaincu qu'afin d'être en accord avec les nouvelles réalités, le Conseil de sécurité doit intégrer de nouveaux membres, permanents et non permanents. Cela favoriserait une représentation régionale juste et équitable qui renforcerait la légitimité du Conseil. En outre, comme ma délégation l'a indiqué, le moment est venu de formuler une proposition de changements constructifs en vue d'augmenter le nombre de nouveaux membres permanents. Une telle mesure s'impose en effet si nous voulons mener une véritable réforme du Conseil qui mette fin au statu quo.

Par ailleurs, s'agissant du veto, le Pérou maintient sa position de principe visant à sa suppression. Néanmoins, dans le même esprit constructif, et afin de pas conduire le processus de négociation dans une impasse, ma délégation a déclaré qu'un engagement devrait être pris d'envisager dans un premier temps une limitation du recours au veto, conformément à un principe déjà établi au paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies. Le Pérou estime en outre qu'il est important de parvenir à un consensus permettant de délimiter de manière précise le recours au veto, afin d'éviter que ce droit ne soit exercé dans les cas de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations flagrantes et répétées des droits de l'homme.

Nous avons pour mission essentielle de faire avancer au plus vite notre examen de cette question, qui revêt une importance décisive aussi bien pour l'Organisation que pour tous les États Membres. C'est pourquoi le Pérou réaffirme que les prochains cycles de négociations intergouvernementales devraient avoir pour objectif de passer à l'étape de l'élaboration d'un texte qui reprenne les éléments concrets de tous les aspects relevant de ce processus, afin ainsi de mener des négociations plus concrètes et plus efficaces nous permettant d'obtenir les résultats tangibles escomptés. Le Pérou est disposé à prêter son concours à cette entreprise.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Mayr-Harting, Représentant permanent de l'Autriche et Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/64/2).

La délégation vietnamienne tient à s'associer à la déclaration faite par le représentant de la République arabe d'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/64/PV.43).

Durant la période à l'examen, étant donné la complexité croissante et le caractère de plus en plus multidimensionnel des situations internationales, le Conseil de sécurité a dû assumer de lourdes responsabilités supplémentaires pour s'acquitter de sa noble mission de maintenir la paix et la sécurité internationales. Ma délégation reconnaît les efforts déployés par les membres du Conseil pour s'acquitter de ces tâches, notamment en gérant de manière avisée un programme de travail très chargé, en examinant

régulièrement les situations de conflit en Afrique, en Europe, dans les Amériques et en Asie et en prenant les mesures appropriées, et en consultant les parties concernées pour riposter rapidement aux actes terroristes et aux crises sécuritaires dans les diverses régions du monde.

Notre délégation tient également à souligner les nombreux efforts et l'attention que le Conseil a consacrés à l'examen de questions thématiques, de questions générales et d'autres questions, dont le maintien de la paix, la consolidation de la paix, la médiation, la protection des civils dans les conflits armés, et les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'aux travaux de ses organes subsidiaires.

Cette année, le rapport annuel du Conseil de sécurité traduit une amélioration au niveau tant de sa présentation que de son contenu. Il constitue une bonne base pour de nouveaux débats de fond à l'Assemblée générale. Il est indispensable de continuer d'améliorer la qualité du rapport afin de mieux décrire le rôle et l'engagement accrus du Conseil dans les conditions difficiles qui règnent actuellement. Pour être plus précis, je dirais qu'il est nécessaire de trouver les moyens pour que le rapport reflète les préoccupations des pays qui fournissent des contingents et des forces de police, la coordination qui existe entre le Conseil de sécurité et d'autres organes principaux de l'ONU, les intérêts légitimes des pays dont il est question et le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans les opérations de maintien de la paix.

Dans les cas où le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de prendre une décision, il faudrait aussi tenir dûment compte du mécanisme permettant d'utiliser pleinement les dispositions du Chapitre VI de la Charte au profit du règlement pacifique des différends. Pour cela, la délégation vietnamienne estime qu'il est possible de renforcer plus avant les consultations, non seulement avec les membres du Conseil mais aussi avec l'ensemble des Membres de l'Organisation, au moment de la préparation et de la finalisation du rapport afin de le rendre plus analytique, plus équilibré et pour faire en sorte qu'il contienne davantage d'informations de fond. Compte tenu de la valeur ajoutée et des contributions potentielles que pourraient apporter ces échanges et ces apports, le Viet Nam appuie énergiquement la poursuite de la pratique consistant à tenir de vastes consultations avec les États Membres au cours de l'élaboration du rapport annuel du Conseil.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, nous sommes encouragés par les mesures positives prises, pendant la période à l'examen, au sein et à l'extérieur du Conseil pour continuer de faire avancer ce difficile processus. Confrontés à une charge de travail de plus en plus lourde, les membres du Conseil et le Secrétariat ont déployé des efforts louables pour améliorer la transparence et l'efficacité du Conseil. Par exemple, un certain nombre de mesures envisagées dans la note du Président du Conseil publiée sous la cote S/2006/507 ont été mises en place, provoquant une réaction positive des membres et des acteurs concernés. En conséquence, le Conseil organise davantage de séances publiques qu'il y a plusieurs années et consulte plus fréquemment les acteurs extérieurs, y compris les pays qui fournissent des contingents, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales. Les acteurs associés à l'ONU sans toutefois en être Membres ont eu davantage l'occasion de prendre la parole au Conseil avant que celui-ci ne se prononce.

À l'Assemblée générale, sous la direction avisée de M. Miguel d'Escoto Brockmann, Président de la soixante-troisième session, la décision 62/557 a été mise en œuvre avec le lancement, en février, des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil. Il est encourageant de voir que les séances informelles organisées sur chacun des thèmes de la réforme ont suscité à chaque fois la participation active des États Membres. De nombreux États Membres ont saisi ces occasions pour présenter leurs positions et leurs propositions en vue d'accélérer le processus de réforme et de trouver un terrain d'entente sur ces questions. Nous espérons que ces idées et contributions précieuses seront prises en compte pour préparer la prochaine phase de nos négociations intergouvernementales.

Toutefois, il n'y a eu aucune percée concernant la réforme du Conseil. La structure actuelle de la composition du Conseil continue de représenter un défi aux principes fondamentaux de l'ONU que sont l'égalité, la représentation et le reflet des réalités géopolitiques contemporaines.

Pour que les négociations à venir soient couronnées de succès, la réforme du Conseil de sécurité devrait être abordée de manière plus globale, transparente et équilibrée. La réforme du Conseil et de ses méthodes de travail doit garantir que son programme de travail reflète les besoins et les intérêts tant des pays développés que des pays en

développement, et ce de manière objective, rationnelle, non sélective et non arbitraire.

En attendant son élimination définitive, l'exercice du droit de veto par les membres permanents doit être limité. La diplomatie préventive devrait davantage être encouragée, de même que les efforts concertés en faveur du règlement pacifique des conflits, plutôt que les mesures prises après coup qui se traduisent notamment par des sanctions abusives ayant l'effet d'un châtement.

Nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer notre position bien arrêtée, à savoir que le Conseil de sécurité devrait être élargi dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents, avec une plus grande représentation des pays en développement.

Nous sommes fermement convaincus que cette soixante-quatrième session de l'Assemblée générale marque un moment décisif. L'heure est venue pour les États Membres d'agir ensemble, dans un esprit de partenariat, de compromis et de souplesse, afin que les efforts que nous déployons pour réformer le Conseil de sécurité soient couronnés de succès.

Dans ce contexte, nous nous félicitons que le Président de l'Assemblée ait pris l'initiative de faire de la réforme du Conseil de sécurité l'une des principales priorités de la présente session. Nous apprécions vivement sa détermination à ne ménager aucun effort pour que le processus de réforme se transforme le plus rapidement possible en réalité. Nous voudrions également féliciter l'Ambassadeur Zahir Tanin de ses efforts continus pour mener à bien la tâche qui lui a été confiée en tant que Président des négociations intergouvernementales. Nous tenons à l'assurer de notre plein appui.

Enfin, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance pour l'appui et les encouragements que nous avons reçus d'un certain nombre d'États Membres concernant l'initiative que nous avons prise de les consulter pour la préparation du rapport annuel du Conseil de sécurité de l'année dernière.

M^{me} Ochir (Mongolie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite limiter ses observations au point 119 de l'ordre du jour, « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

Depuis l'adoption de la décision historique 62/557, l'Assemblée a tenu trois cycles de négociations

intergouvernementales sous l'habile direction de l'Ambassadeur Zahir Tanin et dans le cadre de séances plénières informelles. Nous avons eu l'occasion d'entendre les États Membres réitérer leurs positions de principe et faire de nouvelles propositions sur les cinq aspects principaux d'une réforme globale du Conseil de sécurité. Alors que nous nous apprêtons à entamer un nouveau cycle de négociations intergouvernementales au cours de la présente session de l'Assemblée, ma délégation tient à se faire avec force l'écho de la position exprimée par nombre d'orateurs précédents, à savoir que pour faire avancer le processus, le Président doit produire un texte composite sur les positions des États Membres afin que nous puissions nous engager dans de véritables négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil.

La position de la Mongolie sur la réforme du Conseil de sécurité est bien connue. Nous avons toujours été favorables à un élargissement juste et équitable de la composition du Conseil par l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents, tout en assurant une représentation adéquate des pays en développement et des pays développés. Notre position concernant l'élargissement de la composition du Conseil dans les deux catégories repose sur des considérations politiques et législatives définies par la Charte et qui reflètent les changements survenus dans l'équilibre des forces, ainsi que sur les principes de justice et d'égalité dont l'objectif est d'assurer une représentation accrue et plus ample au monde en développement.

Ma délégation partage l'avis de la majorité des États Membres quant au caractère anachronique du droit de veto et quant à la nécessité de le revoir et de le restreindre, avec l'objectif final de l'éliminer. Mais, tant qu'il existe, il faut l'accorder aux nouveaux membres permanents afin de ne pas créer une nouvelle catégorie de membres du Conseil. Nous appuyons également la position clairement exprimée de ceux qui aspirent à un siège permanent quant à la mise en place d'un moratoire volontaire sur l'exercice du droit de veto jusqu'au déroulement du processus d'examen qui a été proposé.

S'agissant de la représentation régionale, la solution doit être juste. Nous accordons une grande importance au critère d'une répartition géographique équitable, notamment pour ce qui est des groupes non représentés ou sous-représentés, en particulier ceux d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes. Ma délégation attache également une importance

particulière à garantir que les petits États soient représentés au Conseil de sécurité.

Sur la base de sa position relative aux catégories et à la représentation régionale, ma délégation préférerait un Conseil élargi comprenant 24 ou 25 membres, dont 6 nouveaux membres permanents et 4 ou 5 nouveaux membres non permanents.

Nous sommes convaincus que, pour effectuer un pas en avant décisif dans les négociations, nous devons d'abord décider dans quelle catégorie augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité. Nous partageons l'avis que la très grande majorité des États Membres a exprimé très clairement, à savoir qu'ils préfèrent une augmentation du nombre des membres dans les deux catégories existantes. Nous espérons que le texte composite du Président qui a été proposé reflètera cette réalité.

Enfin, je voudrais saluer la décision du Président de faire de la réforme du Conseil de sécurité une de ses priorités, et exprimer l'espoir sincère de ma délégation que, sous sa direction énergique, cette session de l'Assemblée générale réalisera de véritables progrès sur la voie d'une réforme rapide du Conseil, mandat que nous ont confié les dirigeants du monde entier lors du Sommet mondial de 2005.

M. Laggner (Suisse) : Nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir soumis son rapport annuel, dont nous saluons la présentation à l'Assemblée générale (A/64/2). Ce rapport est un élément important dans les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Il constitue la base pour un dialogue institutionnalisé entre ces deux organes. Nous saluons également l'échange informel offert aux non-membres du Conseil de sécurité par les délégations de l'Ouganda, du Viet Nam et de l'Autriche, ainsi que, comme c'était déjà mentionné, la discussion constructive et précieuse menée par les membres du Conseil avec le groupe des cinq petits États (S-5). Ceci dit, nous regrettons que le rapport, comme dans les années précédentes, ne corresponde pas à nos attentes en ce qui concerne à la fois sa substance et l'aspect procédural.

S'agissant de la substance, nous attendons toujours un rapport plus analytique, et donc plus pertinent pour l'ensemble des États Membres. Nous sommes conscients des difficultés qu'il y a à produire un rapport dépassant une simple énumération des activités et des réunions du Conseil. Nous pensons néanmoins qu'il existe des possibilités pour l'améliorer. Le rapport manque, par exemple, de

souligner les liens entre les questions thématiques, régionales et spécifiques par pays. Les résumés des débats contenus dans le rapport sont souvent incomplets et ne reflètent pas de manière précise les discussions au sein du Conseil. Il manque en particulier une analyse des défis auxquels est confronté le Conseil, de ses évaluations et de la logique qui a présidé aux décisions durant la période considérée.

Une façon d'améliorer le contenu substantiel du rapport serait d'y inclure les résumés analytiques des 12 présidences. Une autre option consisterait à introduire une approche « pratiques optimales » (lessons learned) sur les questions spécifiques figurant à l'ordre du jour du Conseil. C'est une proposition que le S-5 a faite à maintes reprises. Dans ce contexte, la Suisse a commandé la rédaction d'un bref document qui analysera la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) en tant qu'étude de cas d'interaction du Conseil avec une opération de maintien de la paix. C'est avec plaisir que nous mettrions à disposition cette étude une fois qu'elle aura été réalisée.

En ce qui concerne l'aspect procédural, il faudrait impliquer l'ensemble des États Membres de façon plus interactive et plus tôt dans le processus de rédaction du rapport annuel du Conseil. Des réunions informelles ont été organisées pour donner aux États qui ne siègent pas au Conseil une occasion d'exprimer leurs vues. Cela devrait se faire de manière plus systématique et bien avant la finalisation du rapport. Une autre option à examiner pourrait être la tenue d'un débat public au sein du Conseil à un stade initial de la rédaction du rapport.

Pourquoi avons-nous besoin de davantage d'analyse et de transparence? De nombreux États Membres font partie des principaux contributeurs financiers et fournisseurs de contingents. Tous les États Membres ont l'obligation d'appliquer les mesures de contrainte. Une application de ces mesures sans participation au processus décisionnel requiert au moins l'accès à des informations transparentes. Nous le devons à nos citoyens et à nos assemblées législatives nationales, puisque nous devons leur expliquer comment l'argent du contribuable est dépensé.

Avec le début des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en plénière informelle de l'Assemblée générale, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de discussion sur ce sujet. Notre appréciation, cependant, est plutôt sobre. Bien que nous ayons un

nouveau format pour les discussions, nous n'avons toujours pas fait de progrès substantiel. Les positions au sujet de l'élargissement restent largement inflexibles. La Suisse est convaincue que le « modèle intermédiaire » reste la seule option réaliste qui permettrait de sortir de l'impasse. Cette approche ne préjuge pas du résultat final de l'effort de réforme, mais nous permet de faire un pas en avant. À notre avis, il est grand temps d'entamer une discussion sérieuse sur les paramètres concrets de ce modèle. Si nous ne sommes pas capables de faire preuve de davantage de flexibilité, nous resterons dans l'impasse actuelle.

La Suisse continuera avec ses partenaires du S-5 à se concentrer d'une manière prioritaire sur la question de la réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité. L'amélioration des méthodes de travail doit avoir lieu quel que soit le scénario, que nous convenions ou non de l'élargissement du Conseil. Nous avons souligné ce point à maintes reprises dans ce forum ainsi qu'à l'occasion de discussions directes avec les membres du Conseil de sécurité.

À cet égard, nous avons beaucoup apprécié l'invitation de la présidence japonaise du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure à un échange de vues substantiel et franc avec les membres du Conseil en juillet dernier. Nous saluerions un suivi dans les meilleurs délais.

Nos idées concernant l'amélioration des méthodes de travail sont contenues dans le papier de réflexion du S-5, mis en circulation en avril dernier. Elles sont centrées sur la transparence et l'accès, l'efficacité et la mise en œuvre, l'état de droit, l'utilisation du veto, les opérations de maintien de la paix, ainsi que la redevabilité et les relations avec l'Assemblée générale. Nous espérons que ce papier puisse inspirer des changements dans les pratiques du Conseil et qu'il entre en ligne de compte dans une résolution globale sur la réforme du Conseil de sécurité.

La meilleure façon de développer les méthodes de travail est d'évaluer ce qui a fonctionné dans le passé et pourquoi des décisions du Conseil sont souvent mises en œuvre de manière insuffisante. J'ai déjà mentionné l'étude que nous avons mandatée concernant la MINUEE. Nous soutenons également un projet qui surveille la façon dont la résolution

1325 (2005) du Conseil de sécurité est appliquée dans le travail global du Conseil.

Je souhaiterais, pour terminer, souligner que de nouvelles améliorations dans les méthodes de travail du Conseil sont dans l'intérêt tant des États membres du Conseil que des États qui n'y siègent pas. Non seulement elles garantiraient davantage de transparence et une intégration accrue de tous les États Membres aux travaux du Conseil, mais elles serviraient également les intérêts du Conseil en conférant une plus grande autorité à ses décisions et en contribuant ainsi à renforcer ses relations avec l'Assemblée générale.

M. Balé (Congo) : D'emblée, ma délégation se rallie aux déclarations prononcées ce matin par les Représentants permanents de la Sierra Leone et de l'Égypte, respectivement au nom du Groupe africain et du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais aussi dire que le débat de ce jour sur le Conseil de sécurité, notamment l'examen du rapport (A/64/2) de cet important organe associé à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes, est du plus haut intérêt pour le Congo.

Ma délégation sait gré au Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité pour son rapport (A/63/47). Le Groupe a offert les bases d'un travail appréciable au processus de négociations intergouvernementales.

Ma délégation prend note du rapport du Conseil de sécurité et voudrait exprimer son appréciation quant aux efforts déployés par cet organe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'examen de ce rapport par l'Assemblée générale vient comme pour répondre à l'impératif d'un Conseil de sécurité comptable, ayant un sens de responsabilité vis-à-vis de l'Assemblée générale où se regroupent tous les États Membres.

À l'évidence, le rapport relève les faits avec force détails et, par conséquent, donne la pleine mesure de la multiplicité et de la diversité des questions examinées pendant la période de 12 mois allant d'août 2008 à septembre 2009. Cependant, force est de constater que cette approche uniquement factuelle limite la portée de la compréhension des défis auxquels le Conseil a pu être confronté dans l'accomplissement de son mandat, tel que prescrit par la Charte. Par ailleurs, il apparaît

évident que le Conseil de sécurité devrait davantage renforcer sa capacité d'anticipation et mettre ainsi l'accent sur la diplomatie préventive plutôt que de subir la pression des événements.

Le Président a bien voulu placer son mandat notamment sous le signe de la justice, de la sécurité, de la paix, en inscrivant, à juste titre, dans ses priorités, la réforme du système des Nations Unies, en particulier celle du Conseil de sécurité. C'est le lieu commun de dire que la réforme du Conseil de sécurité se situe au cœur de la réforme de l'ONU dans son ensemble et en constitue la pierre angulaire.

Il y a trois jours, l'Allemagne fut le théâtre de manifestations commémoratives de la journée du 9 novembre 1989 qui consacra l'effondrement du mur de Berlin : le mur dit « de la honte ». Ce jour mémorable a inauguré un nouvel ordre en Europe. À l'occasion, on a scandé des hymnes à la liberté, on a salué l'avènement de la démocratie et on a décrété la fin de la guerre froide. De cet ordre nouveau, ont émergé de nouveaux États qui sont venus enrichir, par leur adhésion, le caractère universel de l'ONU, succédant ainsi, trois décennies plus tard, au déferlement des années 60 dominé par la plupart des pays africains qui venaient de briser un autre mur de la honte. Sur les décombres engendrés par le chaos de la guerre, l'horizon d'un monde où devraient régner la justice, la paix et la sécurité pour tous, paraît plus que jamais proche des aspirations des hommes et des femmes qui, en retrouvant leur humanité, ont brisé un autre mur de la honte. Un nouvel ordre venait de surgir de ce chaos. Ainsi fut créée notre Organisation qui, dès son principe, affichait déjà le rêve aujourd'hui accompli d'une organisation universelle. La quasi-totalité des États du monde y sont membres.

Ces repères historiques qui ont ponctué la vie de notre Organisation devraient nous rappeler, à juste titre, que nous ne vivons pas dans un monde figé. Ainsi, le Conseil de sécurité ne peut assumer ses responsabilités sans tenir compte de cette dynamique confortée, du reste, par l'émergence sur la scène politique internationale de nouvelles forces dont la place et le rôle ne peuvent indéfiniment être éludés. La décision de nos hauts dirigeants, déclinée lors du Sommet mondial de 2005 – de voir le Conseil de sécurité réformé sans tarder, parce que cette réforme est l'élément essentiel de la modernisation de l'ONU – participe de cette volonté d'inscrire notre organisation dans cette perspective.

L'Organisation des Nations Unies que nous voulons vivante est appelée à évoluer et pour cela, elle ne peut se situer en dehors d'un autre schéma que celui de la transparence, de la justice et de la démocratie véritable, fondée sur l'égalité souveraine des États, à moins de la vouer au sort tragique et fatal de la sclérose et de l'immobilisme.

Le Conseil de sécurité dont la réforme est au centre de ce débat ne peut donc échapper à la tare tragique qui le caractérise de nos jours. Nous sommes conscients que l'espoir d'une véritable réforme se heurte aux clivages des intérêts nationaux et au schisme de certaines positions, comme nous avons pu l'observer tout au long des négociations intergouvernementales lancées le 19 février 2009. Ma délégation est d'avis qu'il ne s'agit pas ici de s'investir dans la quête d'un pis-aller, à l'instar des solutions intermédiaires ou transitoires, mais d'aller vers une véritable réforme de cet organe dans tous ses compartiments et dans tous ses contours. En effet, dans cette entreprise, il faudrait que les États Membres soient inspirés par une volonté politique réelle d'induire une véritable réforme du Conseil de sécurité pour qu'il soit plus démocratique et plus représentatif, et, en sus, pour accroître sa transparence, son efficacité et sa responsabilité devant les États Membres.

Ma délégation ne désespère pas d'un Conseil de sécurité où tous les membres siègeraient sur un pied d'égalité. Mais le débat sur la question du veto a révélé que la suppression de ce pouvoir discriminatoire anachronique, conféré aux membres permanents est la clef de voûte de l'édifice à réformer. C'est en se fondant sur cette réalité que l'Afrique, qui est la seule région à ne pas disposer de siège permanent au sein de cet organe, revendique, à bon droit, deux sièges permanents. Aussi, me semble-t-il que justice devrait être rendue à ses aspirations légitimes dans cette catégorie de membres.

Les éléments de négociations concernant les questions de l'élargissement dans la catégorie des membres, de représentation régionale équitable, de relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, de méthodes de travail du Conseil de sécurité, nous donnent les raisons de croire que le consensus à leur sujet est possible. Il ne resterait alors plus qu'à nous investir davantage pour parvenir, à court terme, à un accord sur ces questions.

Pour terminer, ma délégation voudrait rappeler que la décision 62/557 reste le principal document de

référence convenu à ce jour pour la conduite des négociations intergouvernementales. Elle forme par ailleurs le vœu de voir le débat de ce jour éclairer sous un jour nouveau les prochains tours de négociations et leur donner une impulsion nouvelle susceptible d'inspirer des avancées significatives vers une véritable réforme de cet organe pivot du système des Nations Unies qui configurera, à terme, un Conseil de sécurité qui soit véritablement l'émanation et le reflet de l'évolution de notre temps.

M. Jomaa (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord adresser mes vifs remerciements au Président de l'Assemblée pour avoir inclus le point relatif au processus de la réforme du Conseil de sécurité comme l'une de ses priorités absolues. Qu'il soit assuré du soutien ferme de ma délégation à toute démarche de sa part dans le but de faire aboutir ce processus au cours de la présente session et sous sa présidence.

Tout en soutenant les déclarations prononcées au nom du Groupe africain et du Mouvement des pays non alignés, ma délégation souhaite intervenir au sujet des deux questions inscrites à l'ordre du jour de la plénière pour ce jour, à savoir le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale et la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et faire, à cet endroit, les remarques suivantes.

Premièrement, s'agissant du rapport annuel du Conseil de sécurité, je voudrais remercier l'Ambassadeur d'Autriche, Président du Conseil de sécurité pour le mois en cours, pour sa présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité soumis à l'Assemblée générale conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. Pour la majorité des États Membres de l'ONU, en particulier ceux qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité, l'examen par l'Assemblée générale du rapport annuel du Conseil de sécurité constitue l'unique occasion pour évaluer en profondeur les activités de cet organe et identifier les mesures qu'il y a lieu de prendre en vue d'apporter les améliorations requises à ses méthodes de travail.

Encore une fois cette année, le rapport du Conseil de sécurité consiste en une compilation de décisions et de résolutions adoptées et en une description, plutôt factuelle, des travaux de cet organe. Nous continuons, ainsi, à être loin des recommandations suggérées par les États Membres en vue d'un rapport annuel analytique. Dans le même esprit, il y a lieu de rappeler

que l'Assemblée générale avait suggéré au Conseil de sécurité de lui soumettre périodiquement des rapports thématiques spéciaux sur des questions d'intérêt international. À ce jour, aucun rapport n'a été présenté dans ce sens.

S'agissant du fonctionnement du Conseil, au cours de la période écoulée, le Conseil de sécurité a tenu un nombre important de débats thématiques auxquels a participé un plus grand nombre d'États. Dans ce cadre, il demeure toujours utile de renforcer les mécanismes réguliers de consultations entre les présidents des différents organes de l'ONU afin d'éviter tout empiètement ou interférence dans les compétences respectives de ces organes, à l'occasion des débats thématiques susmentionnés.

Ma délégation reconnaît le volume considérable de travail accompli par le Conseil de sécurité pendant la période couverte par le rapport et en particulier concernant les foyers de tension en Afrique ou dans d'autres régions du monde. Elle prend note également des visites effectuées sur le terrain par les membres du Conseil pour mieux appréhender les situations qui affectent la paix et la sécurité internationales et nécessitent des actions urgentes du Conseil. En somme, l'examen du rapport du Conseil de sécurité montre que cet organe a agi avec détermination pour traiter un grand nombre de conflits dans le monde. Ceci est de nature à renforcer l'autorité et le rôle de cet organe dans le maintien de la paix et la sécurité internationales.

Toutefois, les efforts du Conseil restent en deçà des attentes espérées au Moyen-Orient. La frustration devant l'incapacité répétée du Conseil de s'impliquer davantage dans le règlement de la question palestinienne et d'honorer ses responsabilités dans ce domaine fait peser une lourde menace sur la région et sur l'autorité du Conseil lui-même. Nous sommes convaincus qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour rendre le fonctionnement du Conseil plus transparent, garantissant ainsi l'accès à l'information à toutes les délégations, et en particulier à celles concernées par des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Deuxièmement, la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. En évoquant la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, je voudrais tout d'abord rendre hommage au Président de

l'Assemblée générale à la soixante-troisième session pour sa contribution à la question dont nous débattons aujourd'hui. Ma délégation salue, dans ce cadre, le lancement de négociations intergouvernementales basées sur les propositions des États Membres sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres de manière ouverte, inclusive et transparente pour identifier une solution qui puisse recueillir l'adhésion politique la plus large possible parmi les États Membres.

Je voudrais exprimer mes vifs remerciements à l'Ambassadeur Zahir Tanin pour la manière avec laquelle il a conduit les négociations intergouvernementales, et l'assurer de notre collaboration totale dans ce processus. Ainsi, et en attendant la reprise de ces négociations, je souhaiterais faire les remarques suivantes.

Le Conseil de sécurité doit refléter les réalités politiques et économiques de notre monde d'aujourd'hui. Il doit être doté de la légitimité nécessaire pour agir au nom de la communauté internationale dans l'accomplissement du mandat qui est le sien, conformément à la Charte des Nations Unies. De même, ma délégation estime que la finalité de toute réforme du Conseil de sécurité devrait être le renforcement de la représentation équitable au sein de cet organe, de sa crédibilité et de son efficacité. Ces objectifs ne sont réalisables qu'à la faveur d'un élargissement, notamment aux pays en développement. De même, la taille du Conseil de sécurité restructuré devrait refléter toutes les sensibilités de la communauté internationale.

Dans ce contexte, la Tunisie appuie toujours et avec vigueur la position de l'Union africaine telle que reflétée dans le consensus africain – le Consensus d'Ezulwini – sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes d'avis qu'il est temps de remédier à la situation actuelle ayant privé, depuis toujours, le continent africain d'une présence permanente au Conseil. Nous appuierons toute formule qui donnera aux pays en développement en général, et à l'Afrique en particulier, la place qui leur revient au sein du Conseil.

Enfin, nous pensons que le Conseil de sécurité, afin de continuer à bénéficier de la confiance des États et de l'opinion publique mondiale, doit démontrer qu'il est en mesure de s'attaquer efficacement aux questions les plus difficiles, mais aussi en devenant plus

représentatif de la communauté internationale dans son ensemble ainsi que des réalités du monde d'aujourd'hui.

M. Dos Santos (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Je souhaiterais débiter mon intervention en adressant les remerciements de la délégation paraguayenne à l'Ambassadeur Mayr-Harting, Représentant permanent de l'Autriche, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, pour la présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité (A/64/2). À cet égard, nous apprécions la bonne volonté manifestée par le Conseil en essayant de présenter un rapport qui réponde aux demandes de la grande majorité des Membres de notre Organisation, et en en faisant ainsi un document utile et substantiel qui servira à tous.

S'agissant du point 119 de l'ordre du jour, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le père Miguel d'Escoto Brockmann, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session pour le travail accompli sur le point intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes », ainsi que l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, pour son excellent travail dans la conduite des réunions.

Le Gouvernement paraguayen considère que la réforme du Conseil de sécurité est un élément fondamental du renforcement de l'Organisation. C'est pourquoi nous appuyons une prompte réforme et engageons nos efforts et notre collaboration à la mise en œuvre du mandat du Sommet mondial de 2005.

En instituant, par la résolution 48/26, un Groupe de travail à composition non limité chargé d'examiner la question de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité ainsi que d'autres questions connexes, et ensuite par l'adoption de la décision 62/557 de l'Assemblée générale, les États Membres ont fait un pas important en avant, qui nous pousse à poursuivre nos efforts pour aboutir à un Conseil plus équitable, plus démocratique et plus adapté à la réalité internationale contemporaine.

La République du Paraguay réaffirme son inébranlable attachement au multilatéralisme, dont l'essence se fonde sur les buts et les principes consacrés par la Charte de cette Organisation. Nous savons que la concentration affaiblit l'effort collectif que tous les Membres se doivent de fournir. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur le fait que le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit

se fonder sur le bien-être collectif, et non pas sur des intérêts particuliers ou conjoncturels. Nous ne pouvons pas non plus concevoir la sécurité internationale comme un élément distinct du développement et du respect des droits de l'homme. Nous affirmons que ces éléments sont interdépendants, et que c'est de leur interaction positive que dépendront la coexistence harmonieuse et le progrès matériel et culturel de nos peuples.

Nous suivons avec intérêt le processus de négociation pour l'élargissement du Conseil de sécurité qui, selon nous, doit s'accompagner de la réforme de ses méthodes de travail, ainsi que de l'instauration d'un règlement permanent et non pas provisoire, comme c'est le cas depuis sa création. Dans la mesure où le Conseil de sécurité sera démocratique, représentatif et participatif, ses décisions auront toute légitimité.

Le Paraguay réaffirme, comme indiqué dans la Charte, que la fonction primordiale du Conseil est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. De même, nous souhaitons signaler notre inquiétude concernant l'élargissement croissant des compétences du Conseil de sécurité à d'autres thèmes relevant déjà d'instances distinctes, ce qui, d'une certaine manière, pourrait porter atteinte à l'autorité de l'Assemblée générale, ainsi qu'à celle d'autres organes de l'ONU.

L'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité doit tenir compte de la distribution géographique équitable entre ses membres, en particulier de l'égalité souveraine des États, comme stipulé à l'Article 23 de la Charte.

En ce qui concerne le veto, le Paraguay est favorable à sa suppression graduelle, et à la limitation de son application au Chapitre VII.

Nous considérons qu'il doit exister une communication efficace entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est l'organe le plus représentatif et le plus démocratique du système, c'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire d'organiser des réunions entre le Président de l'Assemblée et le Président du Conseil de sécurité. Nous devons en faire un organe transparent et démocratique.

Nous voudrions que cet organe, dont nous n'avons été membres que pendant la période biennale 1968-1969, devienne plus représentatif, inclusif et démocratique. Nous sommes certains que le Conseil

s'adaptera à l'évolution du siècle où nous vivons et au chiffre effectif actuel des États Membres de l'Organisation, pour parvenir à une meilleure représentativité, efficacité, légitimité, et à une meilleure application de ses décisions.

M. Nhleko (Swaziland) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, ma délégation s'aligne sur la déclaration faite par le représentant de la Sierra Leone, en tant que Président du Comité des Dix, au nom du Groupe africain, et sur la déclaration du représentant de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/64/PV.43).

J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale en plénière sur le point de l'ordre du jour 119, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes », et de proposer des réflexions sur le rapport du Président du Groupe de travail, publié sous la cote A/63/47.

Je remercie le Président de son rapport. Ma délégation se félicite du dynamisme dont ont fait preuve les États Membres dans le cadre des négociations qui ont eu lieu tout au long de la soixante-troisième session. Les débats informels qui ont eu lieu sous la direction de S. E. l'Ambassadeur Tanin, de l'Afghanistan, ont été stimulants et francs. Je remercie également l'Ambassadeur Tanin de la clairvoyance avec laquelle il a sans relâche dirigé les débats, et ce, avec un dévouement et une impartialité extrêmes.

Les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité durent depuis déjà 15 ans, et le Groupe de travail à composition non limitée créé dès le début du processus a organisé réunion sur réunion pour des résultats concrets fort limités. Ceci indique un manque d'attachement aux progrès que notre peuple souhaite voir. Que ce soit intentionnel ou non reste à définir. Il est visible pour beaucoup que les événements et les actions qui se sont déroulés après 1945 étaient compatibles avec cette époque et lui étaient nécessaires. Aujourd'hui, alors que le monde a évolué, les exigences et les réalités de l'ONU moderne, qui représente une citoyenneté globale, doivent être prises en considération. Les appels répétés à la réforme du Conseil de sécurité ne sont donc pas déplacés. Ma délégation a le devoir d'ajouter sa voix à cet appel, avec une détermination inaltérable.

La situation désespérée de l'Afrique n'est plus à exposer. En tant que seul continent qui n'a pas de siège dans la catégorie des membres permanents, la

frustration ressentie du Cap au Caire est tout à fait justifiée, d'autant plus qu'une grande partie de l'ordre du jour du Conseil est axée sur l'Afrique. Le Royaume du Swaziland est convaincu que l'Afrique a une idée précise de la situation de la paix et de la sécurité sur le continent. L'approche ponctuelle adoptée pour s'engager auprès de l'Afrique dans le cadre de ses problèmes particuliers revient à laisser la queue remuer le chien. Ce n'est pas une question de contrôle, mais de discours basé sur les faits, et coopérer sur la base d'un point de vue inspiré de faits réels permettrait d'améliorer de façon considérable les résultats que nous cherchons à obtenir.

Le Consensus d'Ezulwini lance un appel succinct à donner à l'Afrique au moins deux sièges permanents. Qu'on attribue ou non le pouvoir de veto à ces membres est un point qui mérite une réflexion plus approfondie, suivant la volonté ou le refus des autres négociateurs d'accorder le droit de veto. Le Royaume du Swaziland demande donc la limitation du droit de veto, qu'il soit accordé ou non aux nouveaux membres.

Ma délégation regrette que les négociations intergouvernementales prennent cette direction. Le Président des négociations, l'Ambassadeur Tanin, a insisté sur la nécessité que toutes les parties fassent preuve de souplesse. Malheureusement, alors que nous sommes réunis aujourd'hui, rien n'indique l'éventualité d'un compromis. Même si les vues de certaines parties aux négociations intergouvernementales sont presque convergentes sur les questions relatives aux méthodes de travail et à la relation entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, aucune initiative ni méthodologie n'a été élaborée pour synchroniser ces vues et œuvrer à un véritable compromis qui fera rapidement progresser le processus vers un stade plus avancé.

Ma délégation ne considère pas ces questions comme posant un problème, étant donné la gravité d'autres points qui font l'objet de négociations, notamment les catégories de membres. Par principe, ma délégation n'essaie pas de privilégier l'étude de certains thèmes au détriment de certains autres, mais plutôt de souligner l'importance de travailler avec diligence et de réagir rapidement. Tergiverser ne sert en rien les intérêts de l'Afrique.

Pendant la dernière étape des négociations intergouvernementales, l'approche intermédiaire est apparue comme l'une des options privilégiées en ce qui concerne les catégories de membres. Ma délégation l'a

rejetée, et ferait de même aujourd'hui. Nous avons également milité contre sa promotion excessive par le Président des négociations intergouvernementales pour la simple raison qu'elle ne reflète pas les points limités sur lesquels l'ensemble des Membres veulent que portent les négociations. Cela n'a rien à voir avec le fait qu'elle est contraire à la position connue de l'Afrique, un collectif composé de 53 membres.

Nous espérons que toutes les positions seront étudiées à fond et au cas par cas. Ma délégation a toujours appuyé l'approche fragmentaire qui a été suggérée pour la première fois par la délégation zambienne. Par contre, l'approche intermédiaire a été généralement rejetée, non pas parce qu'elle ne peut être viable, mais simplement parce que son contenu est inconnu. Un complexe négatif est ainsi apparu qui pousse les délégations, notamment la mienne, à la considérer comme un outil destiné à tromper les membres et à détourner les débats de la véritable réforme. Ce sentiment est renforcé par la réticence générale à expliquer cette approche plus en détail. Il est bien connu que la fragmentation de l'approche intermédiaire évoque un terrain glissant, ce qui nous rend encore plus circonspects. Ma délégation ne veut pas s'attarder sur une approche qui cherche à perpétuer cette même injustice que nous cherchons tous à éliminer.

La question de la représentation régionale a poussé de nombreuses délégations à faire des assertions reposant sur des formulations mal fondées. D'aucuns estiment que cela fait injustement progresser l'idée d'un siège collectif ou régional et viole par conséquent la Charte des Nations Unies. Alors que la représentation régionale est un point essentiel de la position de l'Afrique, nous rappelons l'essence de la réforme aux délégations. La réforme implique amendements et création. Ce qui sera amendé et créé est une question dont doivent débattre les Membres. Nous voulons qu'il soit clair que l'Afrique ne veut pas d'un siège régional. Au contraire, un siège est purement national et souverain, mais la seule différence est qu'il reviendrait à l'Afrique de décider quel pays élire pour occuper une telle fonction. La façon dont ce siège est occupé pour résoudre efficacement les problèmes qui touchent l'Afrique et le reste du monde est l'affaire de l'Afrique. L'idée que l'Afrique veut diriger en masse au Conseil de sécurité est erronée et doit être découragée.

Nous encourageons les autres délégations africaines à déployer des efforts pour expliquer ce que

signifie pour l'Afrique la représentation régionale, afin d'en donner un aperçu précis. Les sceptiques auront très peu d'occasions, voire aucune, de dénigrer une position aux motivations honnêtes, qui répond à l'essentiel des nombreuses injustices subies au cours de l'histoire. Ma délégation est perturbée par l'évaluation constamment erronée de ces mêmes partenaires qui jouent un rôle déterminant dans les progrès du processus de négociations. Nous voulons un processus dans le cadre duquel un pouce de terrain doit être cédé où et quand il le faut, sans autre obstacle. J'appelle les Membres à faire progresser le processus et à négocier sérieusement afin que nous puissions mettre le point final à cette question.

Les institutions changent constamment; elles sont construites et reconstruites, dotées de stratégies d'adaptation élaborées en fonction des temps qui changent, des réalités et des changements géopolitiques intervenus dans les esprits de ceux qui gouvernent le monde. Ces multiples approches de la gouvernance exigent d'imaginer un nouveau discours international qui tienne compte de l'ensemble d'idées susceptibles d'offrir des alternatives au statu quo. Il est plus que temps que nous apprenions cette valeur. Nous ne vivons plus au Moyen-Âge. Le Royaume du Swaziland encourage le Président de l'Assemblée à suivre les traces de son prédécesseur et à se pencher résolument sur cette question.

M^{me} Waffa-Ogoo (Gambie) (*parle en anglais*) : La Gambie s'associe aux déclarations prononcées par S. E. M. Shekou M. Touray, Représentant permanent de la Sierra Leone et Coordonnateur du Comité des Dix, et par S. E. M. Maged A. Abdelaziz, Représentant permanent de l'Égypte, au nom du Groupe africain et du Mouvement des pays non alignés, respectivement. Ma délégation se réjouit de cette occasion de participer à ce débat conjoint sur le point 9 de l'ordre du jour « Rapport du Conseil de sécurité » et sur le point 119 de l'ordre du jour « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

Comme chacun le sait, le Conseil a traité de nombreuses situations régionales, en majorité relatives à l'Afrique. Nous avons également constaté que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine se sont davantage engagés, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre rapide du programme décennal de renforcement des capacités, mené par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Nous aimerions voir le Conseil de

sécurité et le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine coopérer de manière plus authentique, étant donné qu'ils s'emploient tous les deux à trouver des règlements durables aux conflits en Afrique. Il faut appuyer les efforts déployés en Afrique pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, surtout dans les situations où des pays africains ont déjà contribué à ces efforts ou sont disposés à le faire.

Ma délégation sait que la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, est une question inscrite en permanence à l'ordre du jour du Conseil. Nous sommes satisfaits de l'attention que ce point reçoit chaque mois des membres du Conseil. Cependant, il est préoccupant de voir que malgré toute l'attention qui a été accordée à cette question pendant des décennies, on n'arrive toujours pas à trouver une solution au conflit du Moyen-Orient. Pour les Palestiniens, les activités incessantes d'Israël relatives aux colonies de peuplement et l'accaparement de terres qui l'accompagne, par le biais de la construction du mur, constituent la menace la plus grave à la viabilité d'une solution impliquant la création de deux États. Il est également préoccupant que le Conseil s'abstienne d'insister sur le respect de ses nombreuses résolutions relatives à cette situation. Par conséquent, nous exhortons le Conseil à veiller à la mise en œuvre de ses résolutions de longue date sur la question palestinienne.

Dans le long débat sur la réforme du Conseil de sécurité, d'une manière générale, les États Membres sont d'accord en ce qui concerne notamment la question des relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi que celle de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Cependant, quelques-uns parmi nous estiment qu'il vaudrait mieux laisser le Conseil s'occuper lui-même de la réforme de ses méthodes de travail.

Toute la question de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil est liée à la question plus générale de la réforme du Conseil de sécurité. En plus de la foule de propositions formulées jusqu'à présent à cet égard, le Conseil devrait poursuivre sa réflexion, en vue d'identifier des moyens plus novateurs de faire participer dans leur ensemble les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ceci permettrait non seulement de rendre le processus de prise de décisions du Conseil plus transparent, mais aussi de renforcer la légitimité de ses décisions.

Dans la série continue des réformes auxquelles l'Organisation des Nations Unies doit procéder, la réforme du Conseil de sécurité ne cesse d'échapper. En Afrique, notre position est bien connue sur le point 119 de l'ordre du jour concernant la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes. En fait, avant le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, la Déclaration de Harare de 1997 sur la réforme du Conseil de sécurité avait souligné notamment la nécessité d'examiner périodiquement la structure et le fonctionnement du Conseil de sécurité afin qu'il réagisse mieux aux défis d'une communauté internationale dynamique, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Cependant, nous estimons toujours que le retard mis à parvenir à une solution finale est injustifiable. Ma délégation souhaite que les négociations intergouvernementales reprennent dans le cadre d'une séance plénière informelle de l'Assemblée générale et conduisent à des négociations intergouvernementales basées sur des propositions concrètes dans les plus brefs délais. Nous espérons que les questions examinées lors du dernier cycle de négociations seront traitées de manière à permettre l'adoption d'une décision satisfaisante à la présente session.

Je voudrais terminer en exprimant la reconnaissance de ma délégation au Président de la soixante-troisième session, S. E. Miguel d'Escoto Brockmann, pour le rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, publié sous la cote A/63/47, en application de la décision 62/557.

Nous remercions également le Président de l'Assemblée générale à sa présente session, S. E. M. Ali Abdussalam Treki, pour avoir fait de la réforme du Conseil de sécurité l'une des priorités de sa présidence. En attendant avec intérêt la reprise des négociations intergouvernementales, ma délégation tient à assurer de sa coopération et de son appui continus l'Ambassadeur Tanin de l'Afghanistan, qui a de nouveau volontiers accepté de diriger ces négociations au nom du Président de l'Assemblée générale.

M. AlSanad (Koweït) (*parle en arabe*) : Au nom de ma délégation, je voudrais exprimer nos

remerciements et notre reconnaissance au Président du Conseil de sécurité pour le mois en cours, S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Représentant permanent de l'Autriche, pour avoir présenté le rapport du Conseil à l'Assemblée générale. Nous le remercions pour ce rapport et prenons note de sa déclaration selon laquelle la charge de travail du Conseil a été assez lourde au cours de l'année écoulée.

Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom des pays membres du Mouvement des pays non alignés. Nous félicitons également les membres non permanents du Conseil de sécurité récemment élus pour la période 2010-2011 : la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Gabon, le Liban et le Nigéria.

Le point de l'ordre du jour intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes » est considéré comme l'un des points les plus importants inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Cependant, aucun progrès n'a été réalisé sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, même si 15 ans se sont écoulés depuis l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution créant un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Même si les États Membres se sont mis d'accord sur la base sur laquelle devront reposer ces changements et cette réforme, jusqu'à présent, ce groupe de travail n'a pas pu parvenir à un accord sur la nature du changement requis.

Cependant, il nous faut reconnaître que des progrès ont été faits dans les négociations du Groupe de travail, s'agissant en particulier des méthodes de travail du Conseil. Il existe maintenant un consensus presque général sur beaucoup des mesures et des propositions à présenter. Nous ne pouvons que nous féliciter de ces progrès. À cet égard, nous nous réjouissons de l'accord général pour commencer les négociations intergouvernementales en séance plénière informelle pendant la soixante-troisième session et la présente session, dans le but de concrétiser la plupart des idées qui ont fait l'objet de nombreuses discussions au fil des ans. Nous remercions l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, d'avoir présidé les consultations informelles durant les soixante-troisième et soixante-quatrième sessions de l'Assemblée générale. Nous espérons que nous

pourrons parvenir à un consensus en vue de renforcer le rôle du Conseil de sécurité ainsi que son efficacité. Nous remercions également le Gouvernement italien d'avoir accueilli, en février dernier, à Rome, la réunion ministérielle extraordinaire chargée d'examiner la réforme du Conseil de sécurité. La réunion a énoncé des lignes directrices qui ont permis d'organiser le troisième cycle de consultations intergouvernementales informelles qui ont eu lieu du 1^{er} au 3 septembre 2009 au Siège de l'ONU, à New York.

Il ne fait aucun doute qu'un accord sur toute question relative à l'élargissement et à la réforme du Conseil de sécurité – que cet accord soit conclu pendant la phase des consultations ou des négociations entre gouvernements – doit être un accord général qui garantisse une véritable réforme du Conseil et qui emporte une large adhésion, facilitant ainsi sa mise en œuvre. Les mesures de réforme doivent insister sur la nécessité d'une plus grande transparence, sur la bonne volonté des États Membres et sur le fait qu'il faut éviter les manœuvres individuelles visant à promouvoir des intérêts nationaux étroits. Les membres du Conseil de sécurité aspirent à servir la paix et la sécurité internationales, et être membre signifie que l'on accepte de s'acquitter d'un lourd fardeau de responsabilités à une échelle internationale. Les membres du Conseil de sécurité ne cherchent pas à réaliser des gains politiques ou à privilégier certains pays ou certains groupements géographiques. L'objectif du Conseil de sécurité est beaucoup plus élevé et noble : son objectif est d'instaurer la paix, la stabilité et la sécurité dans le monde entier.

La position de l'État du Koweït s'agissant de la question de la réforme du Conseil de sécurité est fondée sur les positions de principe suivantes. L'État du Koweït appuie fermement la réforme et la revitalisation de tous les organes des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité pour qu'il soit capable de s'acquitter de ses fonctions, conformément au mandat que lui a confié la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tout changement dans la composition du Conseil devra éviter de réduire ses capacités ou son efficacité lorsqu'il doit prendre des décisions face à des menaces et à des dangers au niveau international, mais devra renforcer la légitimité et la crédibilité des résolutions du Conseil.

S'agissant de la réforme et de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et de ses relations avec d'autres organes des Nations Unies, tels que

l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, nous appuyons toutes les propositions visant à rendre l'activité du Conseil plus transparente et plus claire, notamment en facilitant les échanges d'informations entre les États Membres de l'ONU et le Conseil. Nous convenons également qu'il faut pleinement respecter les fonctions et les compétences des autres principaux organes, en particulier l'Assemblée générale, et définir le rôle du Conseil s'agissant de l'examen des questions qui représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Nous soulignons qu'il importe de codifier les mesures prises par le Conseil de sécurité afin d'améliorer ses méthodes de travail sans attendre qu'un accord soit conclu sur les autres questions telles que la taille et la composition du Conseil ou le processus décisionnel, d'autant que la codification de ces mesures n'exigera pas nécessairement que l'on apporte des amendements à la Charte. Nous pensons aussi que le moment est venu pour le Conseil d'adopter une liste permanente de ses méthodes de travail, d'améliorer et de codifier ses mesures et ses méthodes de travail.

Nous appuyons également le maintien du mécanisme d'élection des membres non permanents du Conseil, conformément au paragraphe 2 de l'Article 23 de la Charte des Nations Unies. Cela donne une plus grande chance à des petits États comme les nôtres de devenir membres du Conseil et de participer à ses travaux, notamment compte tenu du fait que près de 65 ans après la création de l'ONU, près d'un quart de ses Membres n'ont jamais été membres du Conseil.

S'agissant de la question du droit de veto, il faut que l'utilisation du droit de veto soit soumise à des contrôles et des contrepoids. Le veto devrait être limité à des questions qui relèvent du Chapitre VII de la Charte. Si nous augmentons le nombre de membres non permanents, ils devraient venir des différents groupes régionaux, en tenant compte de la forte augmentation du nombre de pays asiatiques.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui à tous les efforts visant à consolider la performance du Conseil de sécurité et nous espérons parvenir à un accord sur une formule qui satisfasse toutes les parties et qui permette au Conseil de s'acquitter de ses fonctions sans obstacle, comme en suppose la Charte.

M. Park In-kook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier le Président de l'Assemblée d'avoir organisé ce débat commun. Je remercie tout spécialement l'actuel Président du

Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Mayr-Harting d'Autriche, d'avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité (A/64/2). Ma délégation exprime sa satisfaction pour le dur travail qui a été fait pour préparer ce rapport, en particulier par l'Ouganda qui présidait le Conseil pendant le mois de juillet. La charge de travail du Conseil a été particulièrement lourde pendant la période couverte par le rapport et nous sommes extrêmement reconnaissants au Conseil des efforts qu'il a déployés pour faire face à divers problèmes à multiples facettes aux quatre coins du monde.

Je souhaite aborder le point 119 de l'ordre du jour qui est, à notre avis, indispensable au renforcement de la légitimité du Conseil en général et à l'accomplissement efficace de sa mission. Au cours de l'année écoulée, nous avons franchi plusieurs étapes importantes dans notre débat permanent sur la réforme du Conseil. Avant tout, le lancement historique des négociations intergouvernementales en février dernier a marqué le début de trois cycles de négociations qui ont amplement donné l'occasion aux États Membres d'examiner tous les aspects du processus de réforme et d'échanger des vues sous la conduite déterminée de l'Ambassadeur Tanin, qui a présidé les négociations.

Au cours des trois cycles de négociations les États Membres ont examiné avec soin les cinq questions clefs énoncées dans la décision 62/557 de l'Assemblée générale, à savoir les catégories de membres, la question du veto, la représentation régionale, la taille et les méthodes de travail du Conseil, ainsi que les relations entre le Conseil et l'Assemblée. À l'issue de ces discussions intenses et parfois passionnées, il est apparu que toutes ces questions étaient étroitement liées et qu'il serait presque impossible de les séparer arbitrairement, quel que soit le désir de tous les États Membres de parvenir à un accord sur la réforme. Par conséquent, il est apparu très clairement que tout programme de réforme devra être global.

En ce qui concerne la qualité des échanges durant les trois cycles de négociations, ma délégation se félicite des vues exprimées par de nombreuses délégations et nous pensons qu'elles ont contribué aux débats de manière significative et positive. Les délégations ont procédé à un franc échange de vues et chacune a mis à profit les réunions tenues au cours de l'année pour exprimer leur position. Nous sommes cependant obligés d'exprimer notre déception sachant que trop peu de progrès sur les questions de fond ont

été concrètement réalisés s'agissant des positions des principaux groupes.

Néanmoins, le fait que les États sont de plus en plus disposés à considérer la solution intermédiaire comme compromis réaliste permettant de sortir de l'impasse est certainement encourageant. Cette tendance était particulièrement nette vers la fin du deuxième et du troisième cycles de négociations lorsqu'une séance spéciale a été consacrée à l'examen d'approches intermédiaires, à la demande des États Membres qui estimaient que cette option méritait d'être considérée de plus près. Nous espérons certainement que cette option sera examinée plus avant lors de la prochaine étape des négociations.

Ma délégation continue de penser que, dans le cadre du processus de réforme du Conseil, nous devrions avant tout nous efforcer de renforcer les piliers démocratiques du Conseil et de faire en sorte qu'il réponde mieux de son action devant l'ensemble des États Membres de l'Organisation. À ce sujet, nous sommes favorables à des élections périodiques, précisément parce qu'elles offrent le meilleur moyen d'assurer l'exercice des responsabilités. En fait, le système des Nations Unies dans son ensemble est fondé sur le principe de responsabilisation comme nous pouvons le voir dans la multitude d'élections qui ont régulièrement lieu dans divers organes des Nations Unies. Le Conseil de sécurité ne devrait pas et ne peut pas être une exception à ce principe suprême. La perspective de voir leur performance examinée en détail et validée par les membres par le biais d'une élection périodique est de toute évidence ce qui motive le plus les membres du Conseil à continuer d'améliorer la qualité de leur activité. Tous les membres tireront en outre parti de cette approche.

La souplesse et l'adaptabilité sont également des conditions essentielles pour permettre au Conseil de sécurité de conserver sa pertinence et sa viabilité dans les prochaines décennies. Tout comme il est impossible d'enfermer l'éternité dans une photo, il serait erroné de présumer que les intérêts d'un monde qui évolue rapidement seront servis par un Conseil de sécurité doté d'une structure rigide où ceux qui ont eu la chance d'entrer demeureront jusqu'à la fin. Je le répète, un tel système porterait atteinte aux valeurs consacrées par la Charte.

À cet égard, ma délégation estime qu'une augmentation du nombre de sièges électifs nous aidera à atteindre l'objectif d'assurer l'accès équitable à tous

les États Membres qualifiés, grands ou petits, qui souhaitent siéger au Conseil. Le droit de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité ne devrait pas être le privilège de quelques élus. Nous pensons que chaque État Membre a quelque chose à apporter pour enrichir les travaux du Conseil, et l'occasion de le faire ne devrait pas être entravée par une structure statique autour de laquelle le monde continue de tourner.

Promouvoir la représentation équilibrée des groupes régionaux, surtout de ceux qui ont été traditionnellement sous-représentés, est un autre objectif important du processus de réforme. Cet équilibre serait atteint au mieux en libérant autant de sièges que possible dans la catégorie des sièges électifs, où les groupes régionaux pourraient siéger de manière équitable et démocratique.

Nous devons également nous souvenir qu'un aspect intégral de la réforme du Conseil de sécurité consiste à améliorer ses méthodes de travail. À cette fin, nous nous félicitons des initiatives qui ont été présentées pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité des travaux du Conseil, ainsi que son refus de tout exclusivisme, et nous pensons que l'augmentation du nombre de séances publiques pendant la période à l'examen témoigne de l'engagement du Conseil à cet égard. Nous continuons d'être favorables à l'idée que, lorsque c'est possible, nous devrions mettre en œuvre aussitôt les améliorations apportées aux méthodes de travail et ne pas être les otages du retard subi par tout le processus de réforme.

Jetant un regard sur les progrès enregistrés à ce jour, nous assumons la redoutable tâche de tracer la voie à l'avenir de la réforme. Nous attendons donc à cet égard des orientations du Président de l'Assemblée générale, ainsi que du Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Tanin. Nous avons l'entière certitude que le Président peut nous conduire sur une voie à la fois équitable et orientée vers le progrès.

Nous insistons parallèlement sur l'importance des modalités qui uniront les États Membres au lieu de les diviser et permettront aux États Membres de mobiliser leur volonté politique pour procéder à la réforme en temps utile. Pour qu'une réforme, quelle qu'elle soit, soit couronnée de succès, elle doit recueillir l'appui d'une majorité écrasante des Membres.

Je voudrais terminer en assurant le Président de l'Assemblée générale et le Président des négociations

intergouvernementales du plein appui de ma délégation et de sa détermination à œuvrer avec eux pour réaliser des progrès alors que nous entamons une nouvelle phase de travaux sur cette question importante.

M^{me} Miculescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les remerciements de ma délégation pour la convocation de cette séance. Je voudrais également dire notre gratitude à l'Ambassadeur Mayr-Harting pour l'énergie avec laquelle il a présenté le rapport du Conseil de sécurité (A/64/2); à l'Ambassadeur Rugunda pour le travail inlassable qu'il a mené pour élaborer ce rapport, avec l'aide précieuse du Secrétariat; et à tous les membres du Conseil de sécurité, dont l'intense activité quotidienne est décrite dans ce précieux document. Il faut se louer que l'initiative prise l'année dernière par le Viet Nam de convoquer une séance officieuse avec les États Membres pour échanger leurs vues sur le rapport ait également été mise en œuvre cette année. Nous espérons que cela deviendra une tradition.

En guise d'évaluation générale du rapport annuel, la Roumanie se félicite vivement de la tendance à accroître l'ouverture et la transparence du Conseil de sécurité et de ses travaux en multipliant le nombre de débats publics et de réunions d'information publiques qui y sont tenus. Ces événements donnent à tous les États Membres l'occasion de rapprocher leurs positions les unes des autres et même d'apporter des contributions politiques et intellectuelles sur des questions de la plus haute importance concernant ce que la Charte considère comme le premier des objectifs de l'Organisation – le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous félicitons de cette tendance et l'encourageons, car elle est bénéfique pour tous les Membres.

En s'acquittant du mandat qui lui a été confié par la Charte, le Conseil de sécurité a fait face à un ordre du jour très chargé pendant la période à l'examen, qui a inclus des missions sur le terrain en Afghanistan, en Afrique et en Haïti, et témoigné d'un solide engagement dans une multitude de situations délicates dans le monde, notamment au Moyen-Orient, en Iraq, en République populaire démocratique de Corée et au Népal, pour n'en mentionner que quelques-unes. Dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue les exemples, notamment en Géorgie, où le Conseil de sécurité a éprouvé des difficultés à réagir comme il l'aurait dû pour dissiper les tensions. Même si le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie n'a pas été prorogé, le Conseil de sécurité

devrait continuer de s'intéresser à la situation résultant du conflit d'août 2008. Il est extrêmement important que le Conseil continue de suivre ce dossier et qu'il appuie la participation de l'ONU aux débats internationaux sur cette question, car la situation continue d'avoir de toute évidence des conséquences pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Nous nous félicitons de l'attention soutenue que le Conseil de sécurité prête non seulement à certaines crises, telles que celles mentionnées précédemment, mais également aux débats thématiques d'une pertinence générale, comme la protection des civils dans les conflits armés, les enfants et les conflits armés, les femmes et la paix et la sécurité, la consolidation de la paix et le maintien de la paix. Pour ce qui est de ce dernier thème, je voudrais dire clairement que nous pensons que le maintien de la paix est un domaine où le multilatéralisme peut conduire au succès. Le document officieux britannique et français présenté au début de l'année et le document élaboré par le Secrétariat intitulé « un Nouvel Horizon », sont deux documents précieux qui se détachent, car ils permettent de renforcer la collaboration entre les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et le Conseil de sécurité. Nous partageons la conviction qu'un document final accroîtrait l'efficacité et la transparence d'une coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat, ainsi que la capacité opérationnelle des forces de maintien de la paix de l'ONU sur le terrain.

Ma délégation pense que la lutte contre le terrorisme a un rang prioritaire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, même s'il importe de se souvenir que ce fléau ne connaît pas de frontières et nécessite une réponse mondiale. À cet égard, nous nous félicitons de la réaction rapide du Conseil de sécurité, où que des attaques terroristes se produisent, notamment en Afghanistan, en Inde, en Iraq, au Liban ou au Pakistan. Dans ce contexte, il ne faut pas oublier les activités intenses menées par les Comités du Conseil de sécurité créés par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004). Mon pays se félicite de la tendance manifestée par ces comités à suivre une approche plus cohérente et intégrée pour s'acquitter de leurs mandats.

En tant que pays qui, au cours de son mandat au Conseil de sécurité en 2004 et 2005, a manifesté un vif intérêt au renforcement de la coopération de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales, et consacré beaucoup d'énergie à cette fin, la Roumanie

se réjouit de constater que le Conseil a été très actif sur cette question pendant la période à l'examen. Nous l'encourageons à continuer dans cette voie. Plusieurs situations apparues l'année dernière attestent que les acteurs régionaux peuvent apporter une contribution précieuse et unique aux questions liées à la sécurité et la stabilité d'une région, et que l'ONU devrait certainement en tirer parti.

Je voudrais formuler une observation finale sur ce point à l'ordre du jour. Le rapport a de toute évidence donné aux observateurs une idée de la charge de travail importante assumée par le Conseil de sécurité. Néanmoins, en tant que document public que toute personne intéressée peut consulter, le rapport ne donne pas suffisamment d'explications. S'il avait été plus analytique, il aurait permis à tous de se faire une idée précise des efforts et de l'énergie considérables déployés par le Conseil de sécurité pour trouver des solutions durables à ces crises complexes. Cette description plus précise est essentielle pour s'assurer de l'adhésion constante de l'opinion publique dans nos pays aux valeurs et objectifs défendus par l'Organisation des Nations Unies.

Je vais maintenant aborder le deuxième point de l'ordre du jour examiné aujourd'hui : la réforme du Conseil de sécurité. Je tiens à souligner que ma délégation se félicite de la décision de M. Ali Abdussalam Treki d'accorder la priorité à cette question d'une importance primordiale au cours de son mandat de Président de l'Assemblée générale et de reconduire l'Ambassadeur Zahir Tanin dans ses fonctions de facilitateur des négociations intergouvernementales. Sa maîtrise sans effort des problèmes et sa conduite efficace ont éclairci l'atmosphère et dissipé la lassitude et l'immobilisme qui avait assombri le début de ces négociations. J'espère que d'autres États Membres partagent cet avis. Nous admirons la détermination et la persévérance dont il a toujours fait preuve et je tiens à assurer l'Assemblée qu'il peut compter sur le plein appui de la Roumanie pour faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité.

Comme elle l'a toujours déclaré, la Roumanie est favorable à une réforme constructive du Conseil de sécurité, car cet organe principal de l'Organisation des Nations Unies devrait mieux rendre compte des réalités politiques actuelles sur le plan international. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'améliorer les méthodes de travail du Conseil ainsi que les mécanismes de prise de décisions et la transparence, en

accord avec l'aspiration réelle de tous les États Membres, telle qu'exprimée au cours du présent débat.

Comme je l'ai indiqué à maintes reprises, pour être qualitativement significatif et s'appuyer sur des bases politiques solides, la réforme devrait viser un élargissement des deux catégories de membres existantes. Dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue qu'une répartition géographique équitable pourrait rendre tous les États Membres encore plus certains qu'ils bénéficieront d'un traitement équitable de la part de l'Organisation. C'est pourquoi nous avons toujours été convaincus et continuons de croire que les appels à une meilleure représentation au Conseil de sécurité lancés par le Groupe des États d'Europe de l'Est, qui demande au minimum un autre siège de membre non permanent, ainsi que par les groupes des États d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie, sont tout à fait légitimes.

Nous estimons que l'élargissement devrait se limiter à 10 sièges supplémentaires au plus. Selon nous, la composition future du Conseil de sécurité doit être décidée en fonction des paramètres suivants : répartition géographique équitable des sièges, volonté de maintenir voire d'accroître l'efficacité de l'action du Conseil, et nécessité pour les États candidats d'apporter la preuve de leur capacité à aider l'Organisation des Nations Unies à atteindre ses buts et objectifs.

Le débat qui a eu lieu au cours du troisième cycle de négociations a clairement montré que de nombreuses délégations souhaitent étudier la faisabilité d'une formule intermédiaire ou provisoire. Ma délégation estime que nous devons continuer d'examiner les avantages d'une telle solution si elle peut nous permettre de faire avancer le processus de réforme.

Pour terminer, je tiens à rappeler qu'au sommet qui se tiendra en septembre 2010, nous devons rendre compte des progrès accomplis dans la réforme du Conseil de sécurité, conformément au mandat précis que nos chefs d'État et de gouvernement nous ont confié en 2005. En conséquence, ma délégation attend avec intérêt de recevoir un échéancier, éventuellement suivi d'un document relatif au prochain cycle des négociations, car nous voudrions qu'elles commencent le plus rapidement possible. Nous devons tirer parti de l'appui ferme manifesté en faveur de la réforme du

Conseil de sécurité au cours des débats animés tenus durant les trois premiers cycles de négociations.

Enfin, nous sommes convaincus que dans toutes ces entreprises, aucun défi n'est insurmontable si nos

pays demeurent unis. Aucun risque n'est suffisamment grand pour saper nos efforts si nous faisons preuve de sagesse et unissons nos capacités.

La séance est levée à 18 h 15.